

Répartition des nouveaux logements 2009-2019



LE LOGEMENT

Principales sources :

- RP 2017, INSEE
- Diagnostic de l'étude pré-opérationnelle OPAH, SOLIHA
- Sit@del
- DGFIP, fichiers fonciers 2017
- Permis de construire
- Analyses de terrain, 2020

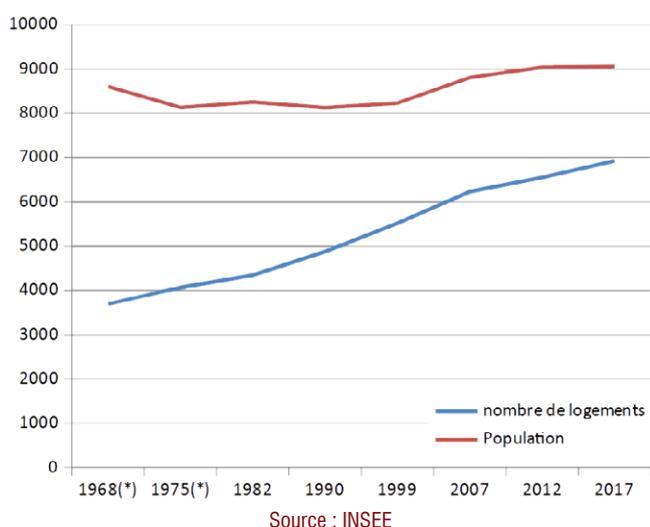
L'ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

D'après l'INSEE, il y a 6 923 logements sur le territoire en 2017, soit plus de 3 000 de plus qu'en 1968, c'est-à-dire plus du double qu'il y a cinquante ans.

La comparaison de la courbe de la croissance démographique et de celle du nombre de logements permet d'observer que la seconde augmente presque trois fois plus rapidement que la première : si la population croît faiblement depuis une dizaine d'année (+0,3% par an en moyenne sur le territoire) celle des logements atteint plus de 1% de croissance moyenne annuelle entre 2007 et 2017. On peut également observer que c'est sur la période 1982-2007 que l'augmentation du nombre de logements a été la plus forte, alors même que la courbe démographique demeurait relativement stable (à l'exception des années 1999-2007 où sa croissance a été un peu plus marquée).

D'après la base Sit@del, 418 nouveaux logements ont

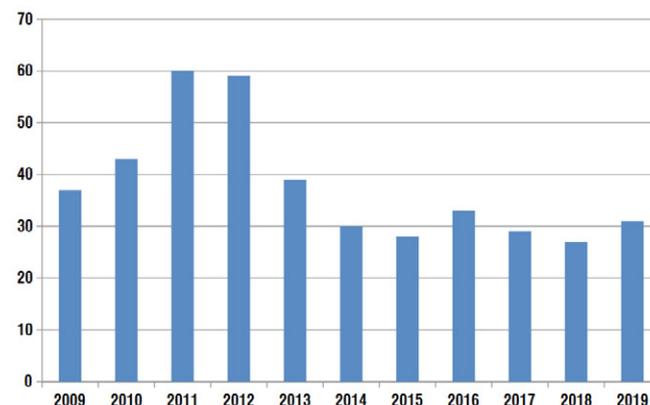
Courbes d'évolution de la population et du nombre de logements



été autorisés et construits entre 2009 et 2019, soit en moyenne une quarantaine par an, dont :

- 388 logements individuels : constructions qui ne comprennent qu'un seul logement (autrement dit, une maison), soit la grande majorité (93%) ;
- 6 logements en résidence : logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits par un promoteur pour une occupation résidentielle et souvent pour un public spécifique ;
- 24 logements collectifs : logements faisant partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Evolution du nombre de logements autorisés entre 2009-2019



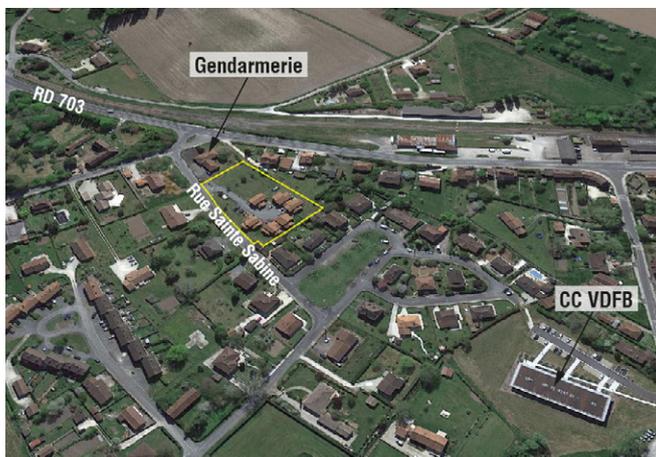
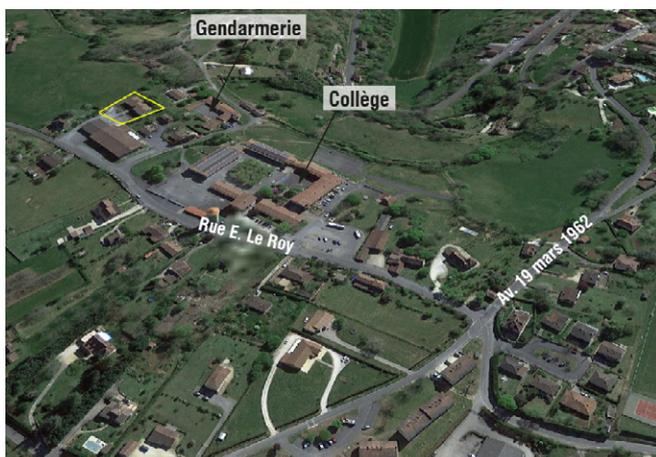
Source : Sit@del

Les quatre communes localisées au nord du territoire sur la rive droite de la Dordogne concentrent à elles seules 65% des ces nouvelles constructions : Coux et Bigaroque Mouzens en premier lieu (20% des nouveaux logements), Saint Cyprien (17) , Meyrals (15), Castels et Bézenac (13). Notons que pour Coux, Saint Cyprien et Castels ces nouvelles maisons représentent une croissance de +/-10% en dix de leur parc total de logements et de presque 20% dans le cas de Meyrals.

L'analyse des fichiers fonciers sur la décennie 2009-2019 permet d'apporter quelques précisions : sur les 420 logements autorisés sur cette décennies, une quarantaine d'entre eux (soit 10% environ) a été créée dans d'anciennes granges voire d'anciens bâtiments d'activités qui ont donc changé de destination (essentiellement à Saint Cyprien et Coux et Bigaroque Mouzens). Et près d'une cinquantaine de logements

correspondent à des réhabilitations du vacant (soit en dix ans, à peu près 10% du nombre total de logements vacants), dont dix à Coux et Bigaroque Mouzens et quatorze à Saint Cyprien.

Si l'on analyse chaque commune on constate qu'en règle générale l'évolution du nombre de logements et celle du nombre d'habitants sont parallèles, à l'exclusion de Carves et Sagelat où le parc a continué de croître malgré un tassement ou voire une baisse de la population.



Résidences pour la Gendarmerie de Pays de Belvès en haut et Saint-Cyprien en bas (orthophoto 2017 de l'IGN)

LE VACANT

Un logement vacant est un logement vide de meubles et inhabité au 1^{er} janvier (logement proposé à la vente ou la location, en attente de règlement de succession, très vétuste...). D'une manière générale, il est admis qu'un taux de vacance « raisonnable » se situe autour de 6 à 7%, seuil permettant à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. En Vallée Dordogne Forêt Bessède, le taux de vacance s'élève à un peu moins de 8% en 2017, contre 7,7% dix ans plus tôt et 7,2% en 1999 : il y avait alors 398 logements vacants, il y en a 551 en 2017 d'après l'INSEE et 674 en d'après les fichiers fonciers. Le taux de vacance est donc relativement bas et son augmentation est donc faible (+ 150 logements vacants en presque vingt ans).

Ces 674 logements se répartissent ainsi :

- 340 logements vacants de moins de deux ans, soit la moitié : il s'agit de la vacance conjoncturelle, c'est-à-dire que ces logements n'ont pas vocation, en tout cas pour une part d'entre eux, à demeurer inoccupés mais un temps est nécessaire avant qu'ils soient revendus, reloués, habités à nouveau... Ce sont eux qui constituent en priorité le vivier où puiser pour améliorer l'offre en logements, au moins quantitativement ;



Maison remarquable à vendre à Lagrave (Coux et Bigaroque - Mouzens)

- 334 logements de plus de deux ans, dont la moitié, 171, de plus de 5 ans : il s'agit de la vacance structurelle, problématique puisque des facteurs bloquants empêchent ces logements de revenir sur le marché de l'immobilier. Ces facteurs bloquants sont liés au manque de confort des logements et/ou au fait que ceux-ci sont en propriété en indivision. ;

Au total, donc 1/4 de ces logements vacants semblent peu susceptibles d'être à nouveau habités rapidement.

Pour les autres, soit la grande majorité, on peut imaginer que les facteurs bloquants leur mise sur le marché de l'immobilier ne sont que temporaires et conjoncturels. Ce vacant est en revanche réparti de façon inégale sur le territoire :

- à Allas les Mines, Berbiguières, Pays de Belvès et Saint Cyprien, il atteint entre 10 et 11% du parc total de logements ; ce qui signifie donc que quatre communes sur vingt concentrent à elles seules 374 logements vacants soit 55% du total ;



Maison remarquable très dégradée à Finsac (Castel et Bézenac)

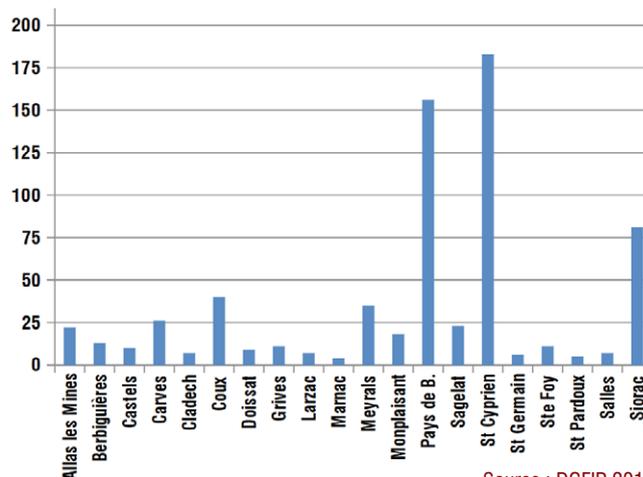
- à l'opposé, il reste très faible à Coux et Bigaroque-Mouzens, Castels et Bézenac, Marnac et Saint Germain de Belvès (entre 2 et 3%). La faiblesse du taux de vacance peut exprimer une relative tension sur le marché de l'immobilier à l'échelle de chacune de ces communes sans que cette observation soit pour autant pertinente et valable à l'échelle d'un projet de territoire intercommunal ;
- notons ici une différence non négligeable entre les sources : en 2017 à Saint Pardoux et Vielvic il n'y a pas de logement vacant d'après l'INSEE (ce qui est confirmé par les élus) alors qu'il y en a 11 (soit 3% du parc de la commune) d'après les fichiers fonciers.



Hameau de Vielvic (Saint Pardoux et Vielvic) : une majorité de logements anciens devenus inhabitables

En conclusion on peut dire que le vacant n'est pas un enjeu fort du territoire mais demeure un enjeu non négligeable pour quelques communes du territoire, en particulier deux des plus peuplées, Saint Cyprien et Pays de Belvès où sont localisés 183 et 156 logements vacants.

Répartition des 674 logements vacants



Source : DGFIPI 2017

Dans l'ensemble, les logements vacants sont éparpillés sur tout le territoire, sauf à Allas les Mines, Berbiguières, Pays de Belvès et Saint Cyprien où ils sont largement concentrés dans les bourgs : plus de la moitié à Berbiguières, 70% à Allas les Mines et Pays de Belvès, plus des 3/4 à Saint Cyprien.

Le fascicule des Règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de Nouvelle Aquitaine n'impose par précisément d'objectifs chiffrés de réhabilitation du vacant : cependant, les règles 6.1 concernant le développement urbain durable et la gestion économe de l'espace induisent logiquement que la question du vacant soit abordée dans les documents d'urbanisme.

Notons ici que cette problématique est toujours compliquée à aborder, et que l'objectif de réhabilitation du vacant dans les centres historiques anciens se heurte aux modes de vie contemporains. A Pays de Belvès par exemple, la moitié des logements vacants à plus de deux ans, et 1/3 plus de cinq ans.

LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

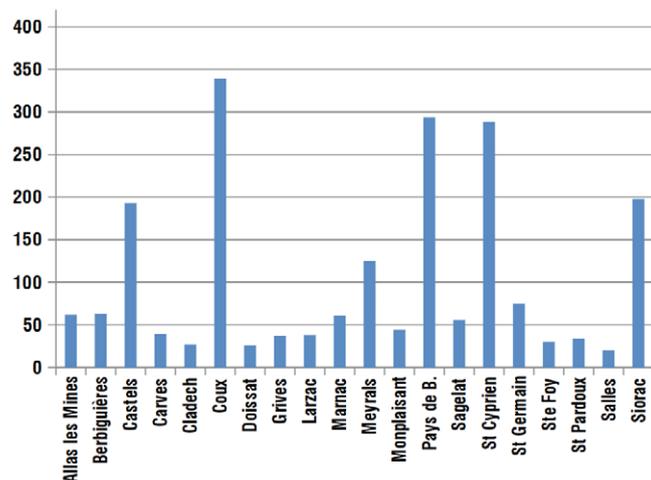
En cinquante ans, le nombre de résidences secondaires (RS) a été multiplié par quatre : il y en avait 529 en 1968 et 2048 en 2017, soit presque le tiers du total du parc de logements (contre à peine 10% en France). Dans le détail, on retrouve cette proportion à Allas les Mines (34%), Cladech (36%), Castels et Bézenac (33%), Coux et Bigaroque Mouzens (35%), Doissat (30%), Grives (36%), Larzac (36%), Marnac (36%) et Salles (33%). La part des résidences secondaires est un peu moins élevée (autour du quart du parc total) à Siorac, Saint Pardoux, Saint Cyprien, Sagelat, Pays de Belvès, Monplaisant et Meyrals. En revanche, elle est plus importante (40% et plus) à Carves, Saint Foy de Belvès et Saint Germain de Belvès ou jusqu'en 2007 il y avait plus de résidences secondaires que de résidences principales (aujourd'hui 75 RS pour 81 RP).

Entre 2007 et 2017, l'évolution du nombre de RS s'établit à +19,1% alors qu'elle n'est que de 7,3% pour les résidences principales. La dernière décennie a vu 328 nouvelles résidences secondaires, soit en moyenne une trentaine par an.

L'étude pré-opérationnelle à l'amélioration de l'Habitat (p.36) met en avant les éléments suivants pour expliquer cette croissance ancienne :

- d'abord, l'attrait touristique. En Périgord Noir, la renommée de la vallée de la Dordogne et la labellisation grandissante du patrimoine local participent à l'installation d'un tourisme rural en ouvrant des gîtes, tables d'hôtes et autres résidences de vacances ;

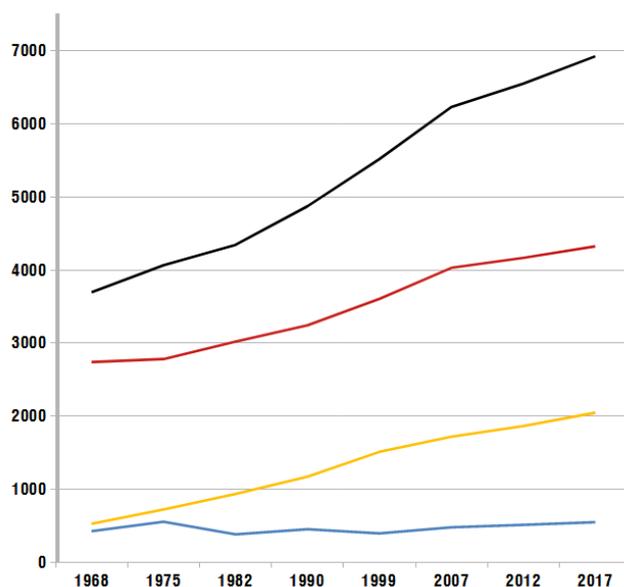
Répartition des 2048 résidences secondaires



Source : INSEE

- par ailleurs, ce territoire connaît depuis les années 90 et 2000 l'installation d'une « population de sillage », c'est-à-dire des personnes jeunes issues d'une première génération d'habitants-immigrants. De ce fait, la question de la « maison de famille » ou de la « maison de vacances » héritée de génération en génération, contribue à l'essor des résidences dites « secondaires » ;
- enfin, on constate un tourisme d'opportunité avec des propriétaires qui louent leurs biens sur la période estivale pour des hébergements non professionnels de type airBnB. Ces logements n'apparaissent pas dans les chiffres de la résidence secondaire mais elles participent à l'offre touristique.

Evolution du nombre de logements par utilisation



Source : INSEE

— Ensemble
 — Résidences principales
 — Résidences secondaires et logements occasionnels
 — Logements vacants

LES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Au recensement de la population de 2017 il y avait 4324 résidences principales. La croissance de ce parc de logements se poursuit donc : +425 logements entre 1999 et 2007 (soit un rythme soutenu de la construction), +138 logements entre 2007 et 2012, +157 logements entre 2012 et 2017 (ralentissement du rythme de construction).

Comme souvent sur les territoires ruraux, les grandes maisons dominant (90% de maisons et à peu près 45% de logements de cinq pièces ou plus) alors que les appartements et les petits logements sont rares (moins de 10% de résidences principales de deux pièces ou moins). Vu la structure de la population et des ménages, on peut d'une certaine façon considérer qu'une large part des logements sont sous occupés : *« Un logement peut être considéré comme inadapté dès lors qu'il existe un différentiel de deux pièces avec le nombre de personnes du ménage. Par exemple, quand 3 personnes habitent dans un studio, le logement est sur-occupé. A l'inverse, lorsque 2 personnes habitent dans un 5 pièces, le logement est sous-occupé.*

Résidence principales selon le nombre de pièces, INSEE 2017

	2016	%
Ensemble	4 324	100
1 pièce	45	1
2 pièces	279	6,5
3 pièces	790	18,3
4 pièces	1 344	31,1
5 pièces ou plus	1 865	43,1

NB : ces données sont à rapprocher d'une réalité tangible et ne sont pas obligatoirement source de difficultés. Par exemple, une sous-occupation peut-être liée à l'éclatement des cellules familiales (garde alternée, retour des enfants le week-end ou pendant les vacances...) (Soliha).

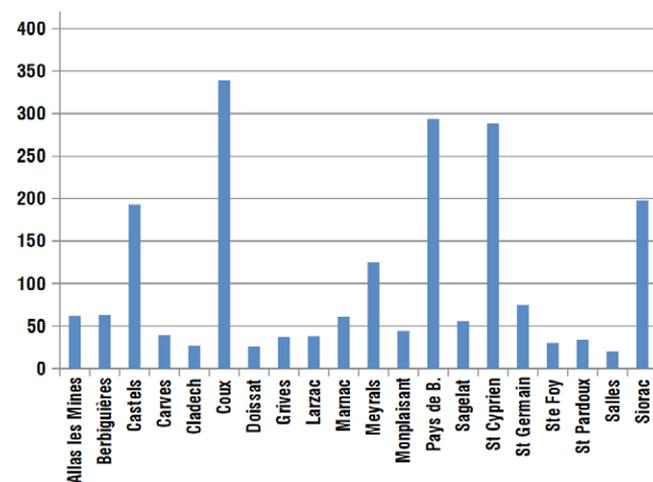
Si l'on se penche sur l'évolution de la taille des logements, on observe que celle-ci a peu évolué dans le temps : autour de 95 m² pour les logements construits jusqu'en 2000, un peu plus de 100 m² pour les logements construits depuis (surface totale des pièces d'habitation hors annexes, greniers et garages accolés).

Au recensement 2017 de l'INSEE, plus de 72% des logements sont habités par des propriétaires privés, et moins de 25% sont des locations, ce qui représente plus de 1 000 logements à louer. Ces locations sont constituées de 185 logements sociaux (Mésolia et Périgord Habitat), autour de 800 logements du parc privés et un centaine de logements appartenant aux communes. Au total Saint Cyprien, Coux et Bigaroque Mouzens, Pays de Belvès et Siorac en Périgord en concentrent à elles seules plus de 70% ; notons également que la part des locations dans le parc total s'élève à plus de 20% dans six communes : Meyrals, Pays de Belvès, Sagelat, Saint Cyprien, Salles, Siorac en Périgord.

Résidences principales selon le statut d'occupation, INSEE 2017

	Nombre	%	Nombre de personnes
Ensemble	4 324	100	8 765
Propriétaire	3 144	72,7	6 537
Locataire	1 037	24	1 950
dont d'un logement HLM loué vide	172	4	356
Logé gratuitement	142	3,3	278

Répartition des 1037 logements en location



Source : INSEE

Le tiers des résidences principales ont été construites avant 1919, et un quart entre 1970 et 1990 ; seulement 10% d'entre elles ont moins de dix ans. Dans l'ensemble le parc est donc plutôt ancien, ce qui peut expliquer en partie la relative dégradation d'une partie du bâti du parc privé. Par conséquent, la Communauté de communes en collaboration avec deux autres communautés de communes voisines (Pays de Fénelon, Domme-

Villefranche du Périgord), consciente de cette difficulté, a engagé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, dont le diagnostic de la phase pré-opérationnelle a mis à jour les éléments suivants :

- la CC Vallée Dordogne Forêt Bessède compte le parc de logement le plus ancien du territoire et à l'inverse, le Pays de Fénelon le parc le plus récent. Cette répartition s'explique par l'histoire du développement de ce territoire. Des cités médiévales de Belvès en passant par l'abbaye de Saint-Cyprien, l'arrivée de la ligne de chemin de fer permettant de relier Périgueux à Agen, et la localisation le long de la Dordogne, ont été propices au développement des bourgs ;
- en 2013, on dénombre 913 logements potentiellement indignes sur les trois territoires, ce qui concerne 7% du parc total des résidences principales, et 1 641 personnes résidant dans ces logements ; ces proportions s'inscrivent dans les moyennes départementales ; ils sont 295 en VDFB soit également 7% du parc total ; 199 d'entre eux sont dégradés mais remédiables, et les 96 autres sont très dégradés ; en volume ils sont concentrés à Pays-de-Belvès, Coux et Bigaroque-Mouzens et Saint-Cyprien ; en proportion, à Sainte-Foy-de-Belvès au moins 1 logement sur 2 est dégradé ;
- en 2015 Pays-de-Belvès, Coux et Bigaroque-Mouzens et Saint-Cyprien comptaient plus de trente résidences sans confort.

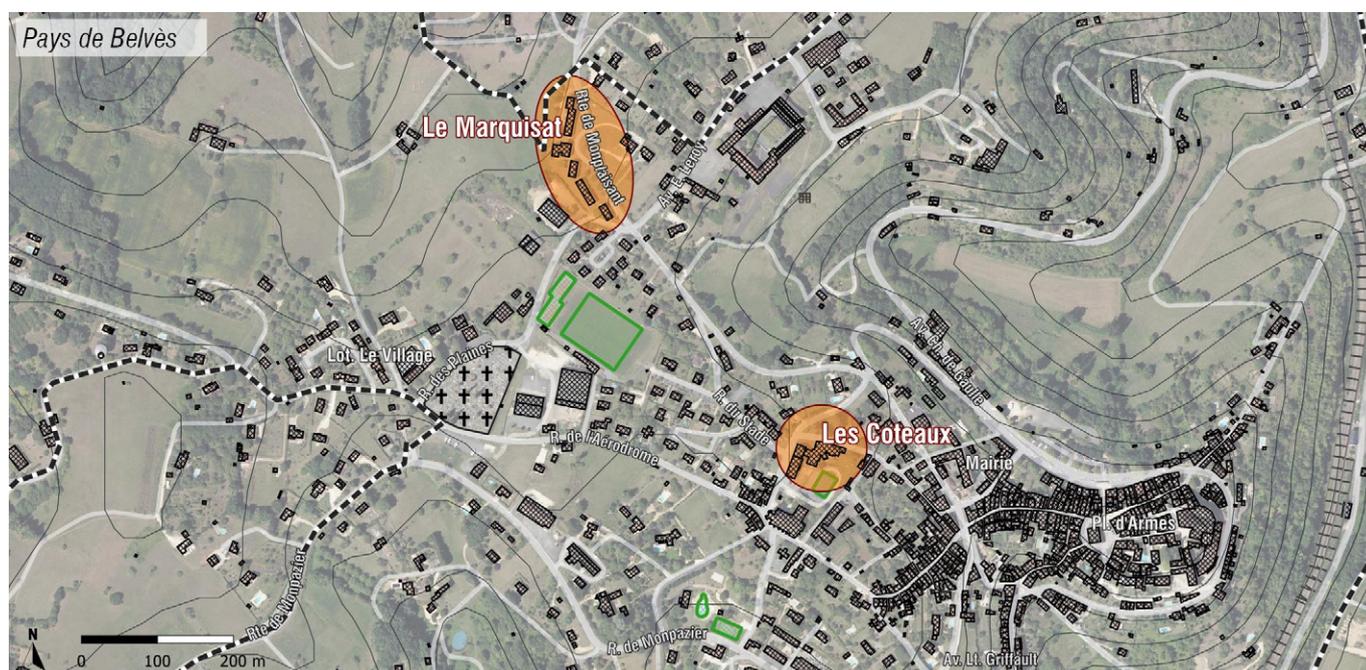
LES LOGEMENTS SOCIAUX

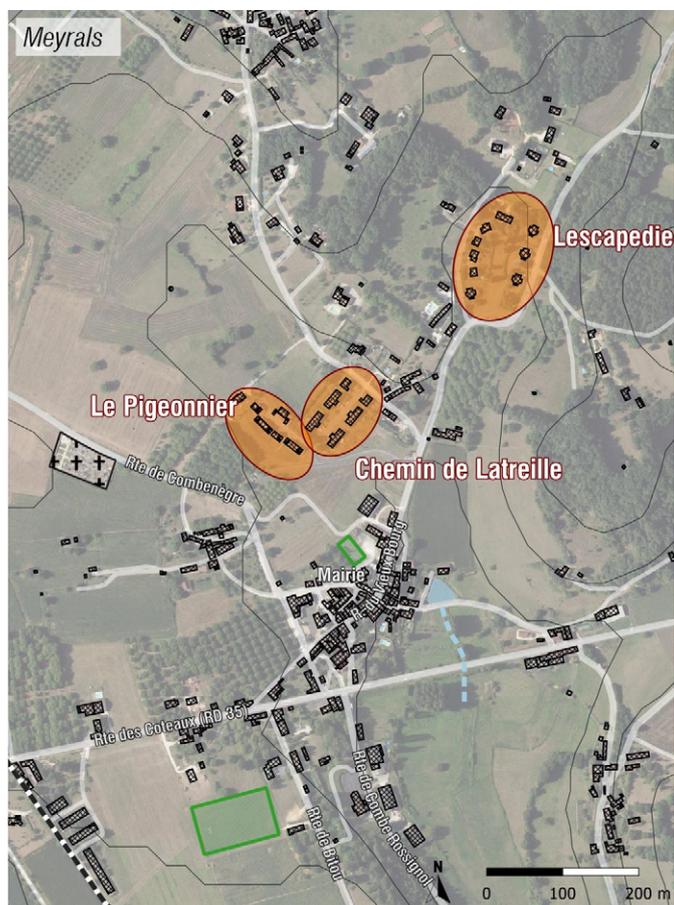
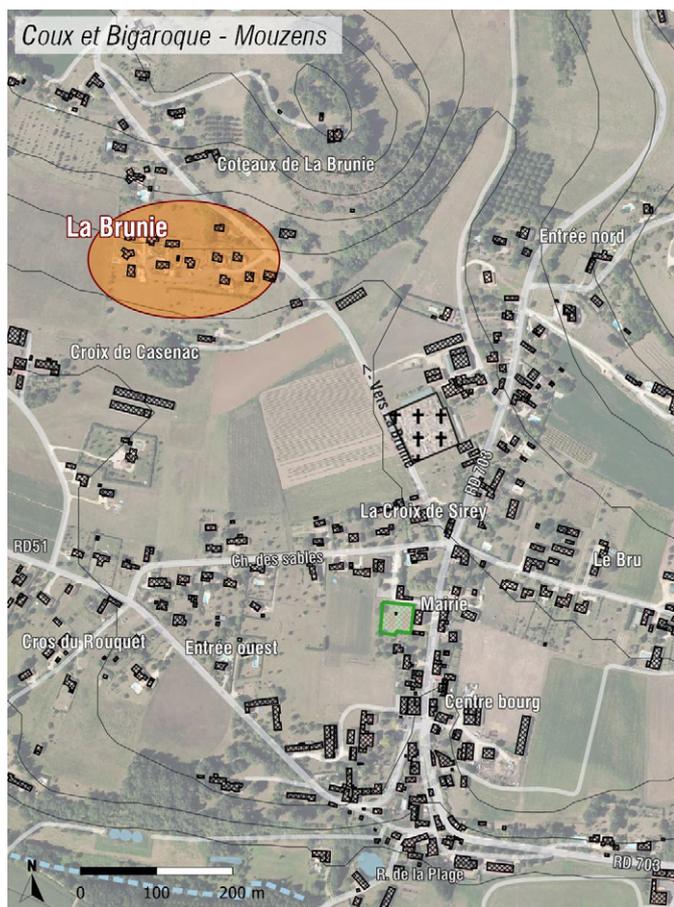
D'après le Répertoire du parc locatif social, il y avait au 1^{er} janvier 2019 185 HLM sur le territoire, (soit 4% du nombre de résidences principales) gérés par deux bailleurs - Mésolia et Périgord Habitat . La distribution géographique de ces logements est inégale, puisqu'ils sont concentrés sur cinq communes : 90 à Saint Cyprien, 45 à Pays de Belvès, 28 à Meyrals, 17 à Siorac et 5 à Coux et Bigaroque Mouzens. Cependant en matière d'habitat social, il faut bien ajouter une offre de logements communaux dont les loyers sont souvent plutôt relativement bas. C'est vrai dans les communes citées mais c'est également vrai dans toutes les petites communes du territoire qui proposent un voire plusieurs de ces logements communaux (souvent installés dans les anciennes mairies ou écoles.

On peut considérer que le parc social est peu développé sur le territoire (en France, le parc locatif social représente en moyenne 19% des logements) malgré une demande assez importante (72 demandes en cours sur VDFB en 2018¹, soit presque 40% du parc HLM existant). Logiquement, le taux de vacance est faible (2,2% au 1^{er} janvier 2019) et en très grande majorité cette vacance est courte (moins de trois mois). Des variations notables sont cependant observables selon les communes :

- c'est à Pays de Belvès que le taux de mobilité est le plus fort en 2018 (20%) alors qu'il ne s'élève qu'à

¹ Source : Service National d'Enregistrement qui suit la demande de logements sociaux





7,8% à Saint Cyprien et 5,9% à Siorac ; en moyenne il est de 11,8% sur le territoire ;

- au 1er janvier 2019, le taux de vacance est plus élevé que la moyenne du territoire à Pays de Belvès (6,7%) et à Meyrals (3,6%) ;

97 de ces 185 logements sociaux sont des logements collectifs (dans des ensembles type cité HLM ou dans des bâtiments anciens partagés en plusieurs appartements) et 88 des logements individuels type pavillons la plupart du temps localisés au sein de lotissements. Ils sont donc tous plus ou moins regroupés :

- pour les logements collectifs : le Marquisat et la résidence des coteaux à Pays de Belvès, les Molles, la résidence des Arénies et la résidence du Parc à Saint Cyprien ;
- pour les logements individuels : le Fraysse et le Hameau de la fontaine à Siorac en Périgord, les Sabines et le Priolat à Saint Cyprien, la Brunie à Coux et Bigaroque-Mouzens, le Chemin de la Treille, le Fraysse, le Pigeonnier et l'Escarpédie à Meyrals.

Quasiment tous ces logements ont au moins 3 pièces : soixante trois T3, plus de quatre vingt T4, et une douzaine de T5 pour en tout et pour tout vingt trois T2 et quatre T1 : (dans la résidence du Parc à Saint Cyprien).

Si l'on observe par ailleurs la surface des logements, nous remarquons que la moitié des logements font moins de 70 m² et que seuls dix sept d'entre eux ont une surface supérieure ou égale à 90 m² sans jamais dépasser 97 m² ; par ailleurs la surface moyenne d'un logement est inférieure à 75 m², surface bien inférieure aux logements non sociaux, et ceci quelle que soit leur époque de construction.

La résidence du Marquisat - à Belvès - la résidence les Arénies, la résidence Ste Sabine et le Priolat à Saint Cyprien sont les constructions les plus anciennes puisqu'elles datent pour l'essentiel des années 1960. La grande majorité des logements datent des années 1985-1995 : 83 logements soit 45% du parc social ; une dizaine sont plus vieux (1974) et seulement une trentaine d'entre eux ont été construits à partir des années 2000, dont huit en 2013. Le parc social est donc relativement ancien, c'est à Meyrals que sont implantés les logements les plus récents.

LE BESOIN EN LOGEMENTS 2020-2030

L'évaluation des besoins en logement conditionne l'ouverture à l'urbanisation des espaces résidentiels puisque celle-ci doit lui être proportionnée.

Elle doit répondre à la question suivante : de combien de logements supplémentaires avons-nous besoin pour loger l'ensemble des habitants qui y habiteront dans une dizaine d'années ?

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants.

Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile-home, etc.). (définition INSEE).

Le besoin en logements pour l'ensemble du territoire Vallée Dordogne Forêt Bessède estimé dans l'hypothèse d'une évolution semblable à celle observée depuis 10 ans est calculé en prenant en compte les paramètres suivants :

- les données entre 2007-2017 :
 - nombre de logements par types d'occupation,
 - population des résidences principales,
 - taille moyenne des ménages,

- la sur-occupation des logements,
- les nouveaux logements (construction neuve et réhabilitation) ;
- les évolutions déduites sur ses 10 ans :
 - le desserrement des ménages (diminution de la taille moyenne des ménages liée à des facteurs démographiques et sociologiques tels que le vieillissement de la population, le départ des jeunes adultes de chez leurs parents, les divorces...),
 - le renouvellement des logements (part de nouveaux logements qui remplacent les logements qui disparaissent par désaffectation voire destruction),
 - la croissance démographique (bilan des soldes naturels et migratoires),
 - le besoin en logement pour les résidences secondaires (en lien avec l'attractivité touristique).

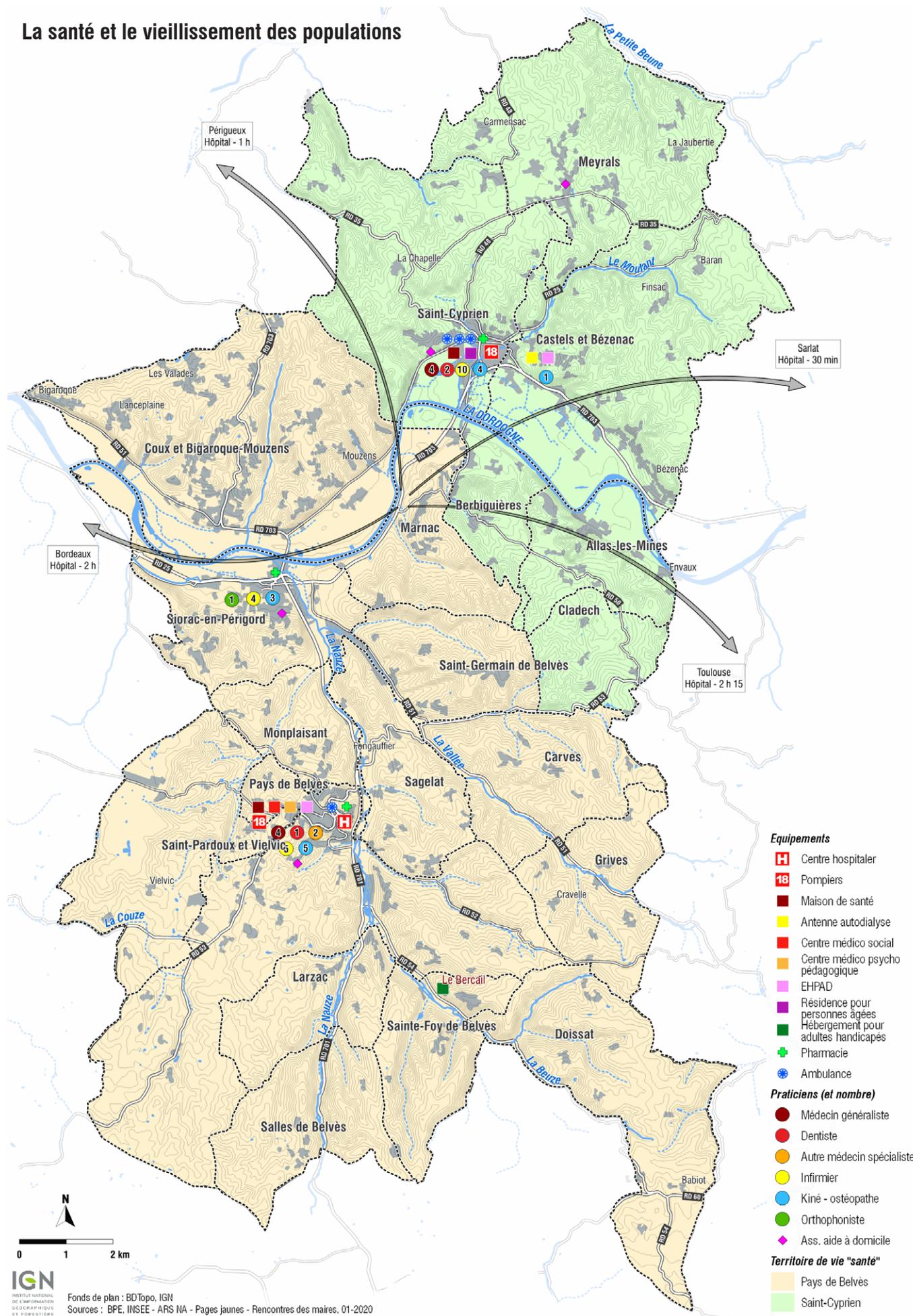
Sur ces bases, on observe que près d'un besoin en logement sur deux est destiné à répondre à la demande des résidences secondaires. Les candidats à ce type de bien se tournent majoritairement sur les biens existants dans le bâti ancien, alors que les ménages primo accédants, au pouvoir d'achat globalement inférieurs (niveau de rémunération du marché de l'emploi local), se dirigent plutôt vers la construction neuve dont le coût à l'achat est globalement inférieur à celui du bâti ancien avec les travaux de sa remise en état.

Données observées	Situation en		Evolution 2007/17	
	2007	2017	Nbre	%
Parc de logements*	6 230	6 923	+ 693	+11.12
- dont résidences principales	4 029	4 324	+295	+7.32
- dont résidences sec./occ.	1 720	2 048	+328	+19.07
- dont logements vacants	481	551	+70	+7.96
Nouveaux logements**			+701	
- dont constructions neuves			611	
- dont changement de destination			82	
Logements démolis**			-8	
Population des résid. principales*	8 809	9 061	+252	+2.86
Taille des ménages*	2.19	2.10		-0.09
Sur-occupation des logements*		0.6%	26	

* Source INSEE, RGP - ** Source Sitadel et permis de construire

Perspective d'évolution «au fil de l'eau»	Nombre ou %		
	2017	2017/27	2027
Population	9 061	2,86%	9 320
Taille des ménages	2.10	-0.09%	2.01
Résidences principales	4 324		4 646
Résidences sec./ occ.	2 048	19.07%	2 439
Logements vacants	551	7,96%	613
Changement de destination	82	11.7%	104
Sur-occupation à résorber	0.6%	26	0
Renouvellement du parc	8	0.13	9
Besoin en logement			809
- dont desserrement des ménages			193
- dont accueil de population nouvelle			129
- dont résidences sec./occasionnelles			391
- dont constructions neuves			705

La santé et le vieillissement des populations



LES SERVICES ET LES ÉQUIPEMENTS DE LA VIE COURANTE

Principales sources :

- Base permanente des équipements, Insee 2018
- Services aux publics : des temps d'accès plus longs aux confins des départements néo-aquitains, Jean-Pierre Ferret (Insee), 2018
- Sites internet Espace France Services de Belvès et Maison de services au public de Saint Cyprien, 2020
- Agence Régionale de la Santé Nouvelle Aquitaine, zonage médecins 2018
- SMD3, site internet 2020
- CC VDFB, site Internet 2020

Le territoire est localisé dans deux bassins de vie : celui de Saint Cyprien pour Allas les Mines, Berbiguières, Castels et Bézenac, Cladech Meyrals et bien sûr Saint Cyprien ; et celui de Belvès pour toutes les autres communes du territoire CC VDFB - notons que le bassin de vie de Belvès s'étend au delà des limites intercommunales, jusqu'à Saint Cernin de l'Herm par exemple.

«Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants» (définition INSEE). Ce qui signifie plus précisément que sur chacun de ces deux bassins de vie les habitants ont actuellement accès aux équipements les plus courants en matière de services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports-loisirs-culture, transports.

En ce qui concerne uniquement les services de l'administration publique (dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la justice, des finances, de la sécurité et de la santé ainsi que des services semi-publics comme les gares, le réseau Pôle Emploi, les services de la Poste, les maisons de santé et les maternités) le bassin de vie de Belvès en possède neuf, avec un temps d'accès moyen de 13,5 mn, celui de Saint Cyprien en possède sept pour un temps d'accès moyen de 10,1 mn : ajoutons ici que le panier idéal défini dans la Base permanente des équipements propose une liste de trente sept équipements. Pour comparaison, précisons que le bassin de vie de Périgueux en possède vingt six pour un temps d'accès moyen de 7,6 mn.

Un certain nombre de ces services sont possibles grâce à la présence des Espaces France Services à Saint-Cyprien (labellisé en 2020) et Pays de Belvès : gérés par la Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède, ces structures sont à la fois le relais local des administrations partenaires mais également l'interface entre le public et les institutions.

LA SANTÉ ET LE VIEILLISSEMENT DES POPULATIONS

Le territoire parvient à maintenir son offre de services de santé.

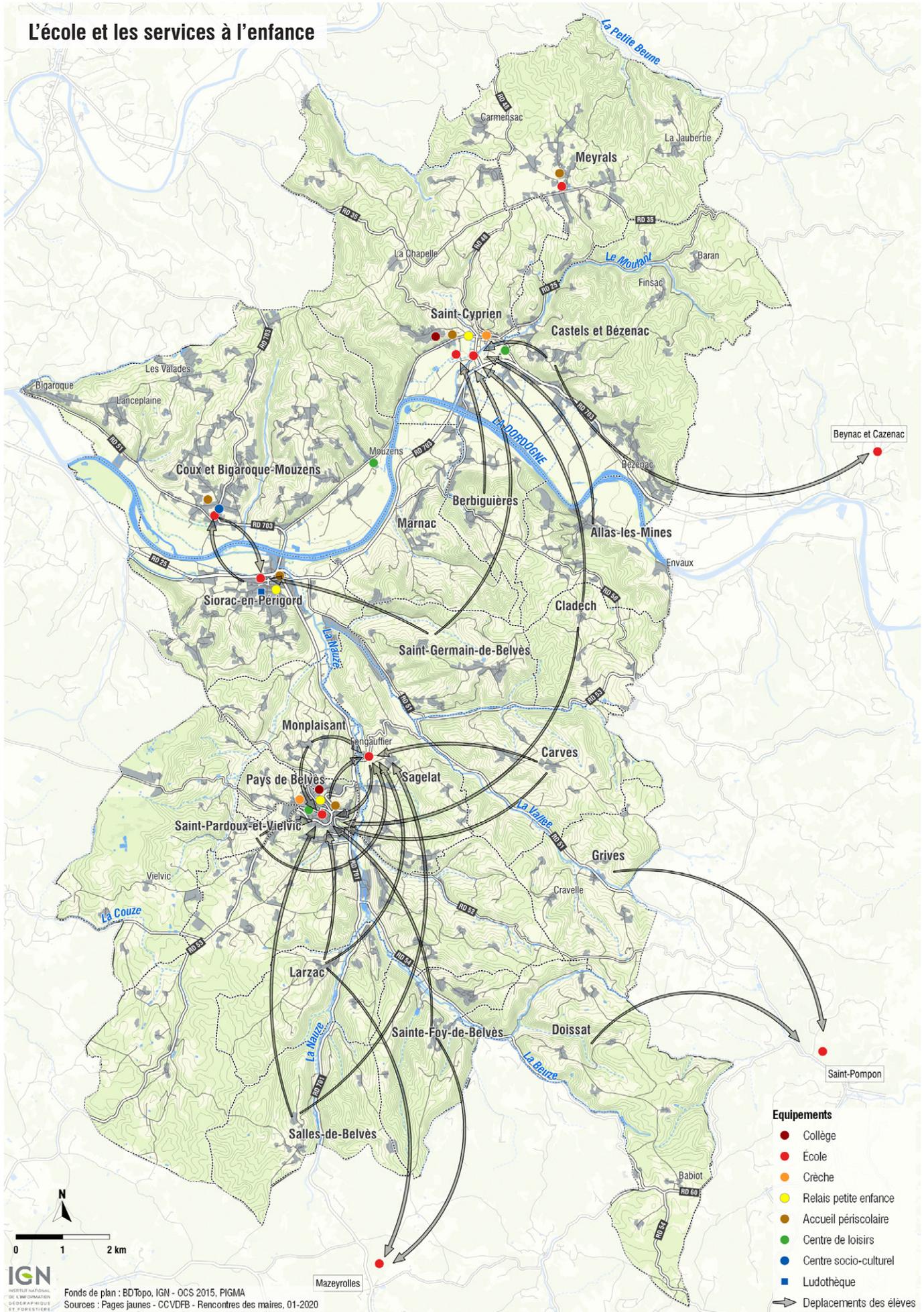
L'Agence Régionale de la Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine a établi une cartographie de la fragilité d'accès aux médecins généralistes libéraux. Le territoire n'est pas considéré comme zone d'intervention prioritaire, c'est-à-dire comme parmi «les territoires les plus durement confrontés au manque de médecins et où les aides incitatives financières sont les plus importantes» mais comme zone d'action complémentaire c'est-à-dire «moins impactées par le manque de médecins, mais qui nécessitent de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation se détériore» (à l'image de plus de 40% de la Nouvelle Aquitaine).

Par ailleurs, l'ARS a également établi un zonage des dotations en professionnels de la santé libéraux par territoire : selon ces éléments, il s'avère que les territoires de santé de Belvès et de Saint Cyprien sont moyennement à correctement dotés en dentistes, orthophonistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes ; qu'en revanche le territoire de Belvès est sous doté en infirmiers.

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) permet de mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à l'échelle de chaque commune. Il agrège plusieurs informations : le niveau d'activité des professionnels en exercice, la structure par âge de la population, l'offre et la demande issue des communes environnantes, l'accessibilité... Les résultats présentés ci-dessous sont élaborés à partir de l'APL calculée pour les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les médecins généralistes et les sages-femmes. Pour ces quatre professions apparaissent les sous-densités, c'est-à-dire les secteurs où ces praticiens manquent

- en 2018, de nombreuses communes ne présentaient pas de difficultés d'accès à ces soins : Saint Cyprien, Coux et Bigaroque Mouzens, Siorac en Périgord, Berbiguières, Marnac, Allas les Mines, Monplaisant, Pays de Belvès, Saint Germain de Belvès, Larzac ;
- les communes pour lesquelles l'accès à ces professions médicales est moins facile sont

L'école et les services à l'enfance



- Equipements**
- Collège
 - École
 - Crèche
 - Relais petite enfance
 - Accueil périscolaire
 - Centre de loisirs
 - Centre socio-culturel
 - Ludothèque
 - ➔ Déplacements des élèves

essentiellement localisées au sud et au sud est du territoire : pour les habitants de Cladech, l'accès à un infirmier, un kiné et un médecin semble compliqué ; à Doissat, Sainte Foy de Belvès et Salles de Belvès, c'est aussi le cas pour l'accès à un médecin généraliste et à un kiné ;

- le masseur-kinésithérapeute est semble-t-il le professionnel de santé qui manque le plus : à Doissat, Cladech, Salles de Belvès, Carves, Grives, Sainte Foy de Belvès et Meyrals ;

Les villes de Sarlat et Périgueux sont ensuite les centres de ressources pour les autres spécialités médicales. Cependant, pour encourager l'installation de nouveaux praticiens et les accueillir dans les meilleures conditions possibles, deux maisons de la santé ont été aménagées récemment, dans les centres de Pays de Belvès et celui de Saint Cyprien ainsi qu'un Pôle de santé à Siorac en Périgord.

Le Centre Hospitalier de Belvès est un équipement de santé structurant pour le territoire et le lieu de santé prioritaire, avant les hôpitaux de Sarlat ou Périgueux. Il est composé de l'hôpital et son service de médecine (avec 35 lits) ainsi que du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD). Il existe également à Castels et Bézenac une Antenne D'autodialyse Aurad-Aquitaine.

A Sainte Foy de Belvès est implanté le Bercail, foyer d'accueil pour adultes handicapés qui proposent 54 places en foyer occupationnel et 16 places en foyer d'accueil médicalisé pour des personnes plus dépendantes.

La population de VDFB comme l'a montré l'analyse de la structure par âge, est plutôt un peu plus âgée et un peu moins jeune que celle des autres échelons territoriaux (1340 habitants de plus de 75 ans sur le territoire VDFB). Par ailleurs, la part de seniors s'est plutôt accrue les dernières années : les projections OMPHALE de l'INSEE qui concernent le territoire en 2050 montrent bien que cette tendance se poursuivra au moins jusqu'à cette date. Aussi les structures d'accueil pour ce public sont-elles indispensables. Elles sont présentes :

- à Belvès, dans le cadre du centre hospitalier on trouve un EHPAD, qui prend en charge les personnes âgées valides ou ayant perdu la capacité d'effectuer les actes essentiels de la vie, avec ses 65 places (un service d'hébergement temporaire de quatre places et un service d'accueil de jour de six places y sont adossés) ; mais également une

résidence autonomie (Les Cèdres), pour quarante et une personnes ; 7 places pour 7 logements type Studio (T1) 30 places pour 15 logements type T2 4 places pour 2 logements type T4 ;

- à Castels et Bézenac est installé l'EHPAD du canton de Saint Cyprien qui accueille 60 personnes âgées dépendantes en internat et quatre en accueil de jour ; 20 personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées également en internat ;
- à Saint Cyprien se trouve la résidence autonomie Carbonnier qui accueille vingt et une personnes en internat complet.

Soit au total, quelque 200 places (dont 20 «Alzheimer»).

Par ailleurs des services sont mis en place pour permettre aux personnes de rester vivre dans leur domicile le plus longtemps possible (ADMR locale des deux vallées à Meyrals, Proxim'Aide à Saint Cyprien) mais il paraît vraisemblable qu'à l'avenir des besoins se fassent sentir en particulier en matière d'adaptation des logements (foyers-logements ou résidences pour personnes âgées...).

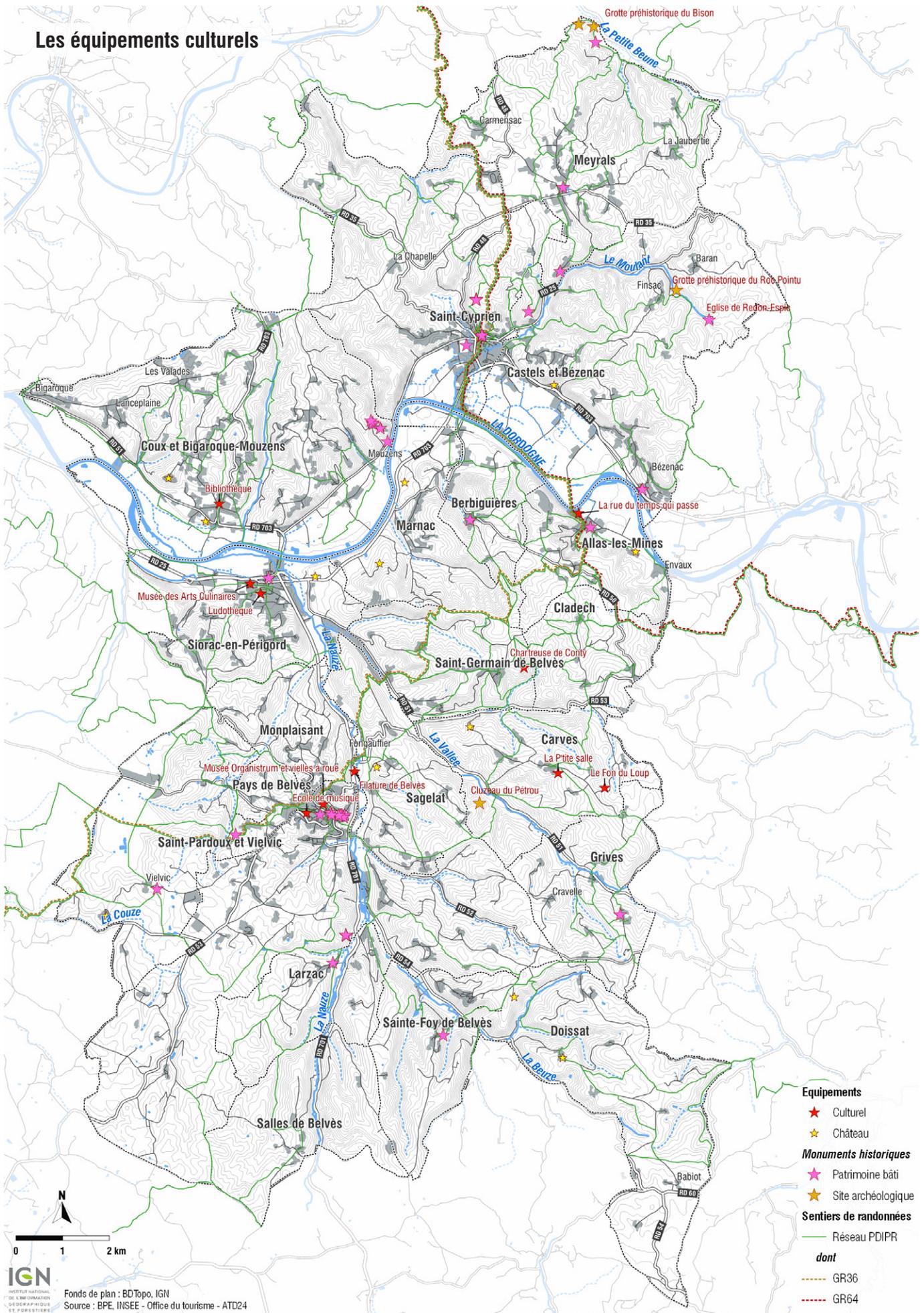
L'ÉCOLE ET LES SERVICES À L'ENFANCE

Comme le montre la carte ci-contre, les écoles du territoire sont concentrées en règle générale dans les communes les plus peuplées. Mais les regroupements pédagogiques (RPI) de la carte scolaire de la Dordogne induisent des mouvements d'écoliers vers les territoires limitrophes :

- la majorité des écoliers des communes de Doissat et Grives se rendent ainsi à l'école primaire de Saint Pompon (communauté de communes voisine de Domme-Villefranche du Périgord) dans le cadre du RPI concentré¹ (et qui concerne au total 80 enfants) ;
- dans le cadre du RPI dispersé Pays de Belvès-Sagelat, la majorité des écoliers des communes de Pays de Belvès, Salles de Belvès, Carves, Saint Pardoux et Vielvic, Sagelat, Monplaisant, Cladech, Sainte-Foy de Belvès et Larzac fréquente l'école maternelle (trois classes) et l'école élémentaire de Belvès (cinq classes) jusqu'au CM1 puis l'école de Sagelat pour les CM2 (28 élèves en 2019) ;
- une partie des élèves de Sainte-Foy de Belvès et Larzac fréquente aussi les écoles de Mazeyrolles, et ceux de Cladech celles de Saint-Cyprien ;

¹ RPI dispersés : chaque école rassemble les élèves de plusieurs communes par niveau pédagogique et garde son statut juridique et sa direction d'école ; RPI concentrés : l'ensemble des élèves des communes concernées est scolarisé dans l'école de l'une des communes.

Les équipements culturels



- toujours dans le cadre d'un RPI dispersé, les écoliers de Siorac en Périgord et de Coux et Bigaroque Mouzens fréquentent la maternelle, les classes de CP et de CE1 à Siorac, et les autres classes à Coux et Bigaroque Mouzens. La tendance observée est la baisse du nombre d'écoliers : 74 en 2019 contre presque 90 il y a quelques années encore. Il faut noter que la fréquentation des écoles et en particulier celle de Siorac varie selon la présence de la communauté des gens du voyage qui s'installent périodiquement sur l'Aire aménagée pour eux, et dont les enfants viennent régulièrement gonfler les effectifs ;
- les écoliers de Saint Germain de Belvès fréquentent les écoles de Siorac ou celles de Belvès ;
- à Saint Cyprien, il y a une école maternelle (deux classes) ainsi qu'une école élémentaire (cinq classes) qui accueillent les écoliers de la commune et ceux de Berbiguières, Allas les Mines et une partie de ceux de Castels et Bézenac ;
- à Meyrals se trouve une école primaire qui accueillent 80 écoliers (82% de Meyrals et 18% des communes voisines), historiquement des coteaux de Saint-Cyprien et des hameaux de Baran et Finsac à Castels ;
- enfin une partie des écoliers de Castels et Bézenac fréquente l'école de Beynac et Cazenac (RPI dispersé avec Cosse et Vézac).

Le besoin se fait sentir d'ouvrir une quatrième classe à Meyrals ; malheureusement, le bâtiment des années 1950 ne permet d'accueillir davantage d'enfants, une extension de 100 m² sera nécessaire.

A l'inverse, à la rentrée 2018, le RPI Sagelat-Belvès a perdu une classe, et la troisième classe de maternelle de Saint Cyprien a fermé, du fait de la baisse des effectifs (-4%). Par ailleurs, l'école primaire de Pays de Belvès risquait de subir la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine : or il semble qu'avec la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID, « aucune fermeture de classes n'interviendra dans les écoles des communes dont la population est inférieure à 5000 habitants dit l'inspection académique » (France Bleu, avril 2020).

Pour les plus grands, il y a deux collèges en VDFB : le collège Jean Ladignac à Saint Cyprien et 300 élèves ; le collège Pierre Fanlac à Pays de Belvès (douze classes). Par la suite, les lycéens ou étudiants doivent se rendre à Sarlat ou Périgueux.

Le territoire est maillé d'un ensemble de services et d'équipements qui s'adressent aux enfants :

- pour les plus petits, des permanences du RAM du sarladais sont organisées à Siorac en Périgord, Pays de Belvès et Saint Cyprien ; par ailleurs on trouve deux crèches sur le territoire (Saint Cyprien et Pays de Belvès) ;
- la communauté de communes pilote l'accueil périscolaire sur cinq sites : Meyrals, Siorac en Périgord, Pays de Belvès, Coux et Bigaroque-Mouzens et Saint Cyprien ;
- il existe également trois centres de loisirs : dans l'ancienne école de Mouzens, dans le bourg de Saint Cyprien ; dans le centre de Pays de Belvès.

LA CULTURE, LES LOISIRS ET LES SPORTS, LE TOURISME

Les équipements concernant ces différents domaines sont cartographiés sur plusieurs cartes (inventaire non exhaustif) afin de rendre leur localisation lisible ; néanmoins, leur complémentarité est forte : si les équipements sportifs et culturels participent à la qualité de vie des habitants, ils jouent également une place importante dans l'attractivité touristique du territoire.

Trois richesses sont essentielles pour cette dernière :

- le patrimoine bâti, identitaire du Périgord Noir. Il est remarquable et souvent repéré, inventorié et protégé : les villages (Belvès, classé parmi les Plus beaux villages de France ; Saint Cyprien bientôt Petite cité de caractère ; Berbiguières et son site, Monsec et son site), les monuments classés ou inscrits : de nombreuses églises, de nombreux châteaux, le prieuré de Redon Espic à Castels et Bézenac, la chartreuse du Breuil à Grives, le Cluzeau du Pétrou à Carves,...
- les sites naturels, tout aussi remarquables et protégés : les coteaux de Saint Germain de Belvès, le vallon de la Grande Marque à Marnac, le Front de la Dordogne, et bien sûr au nord du territoire, sur les communes de Meyrals et Saint Cyprien, le site de la Vallée de la Vézère ;
- enfin la présence de la rivière Dordogne, qui au delà des paysages qu'elle façonne procure son lot de loisirs nautiques : la plage de Coux et Bigaroque - Mouzens (site dont l'eau est d'excellente qualité d'après le ministère chargé de la santé, année 2020) ; les locations de canoë-cayak de Siorac en Périgord et Berbiguières ;

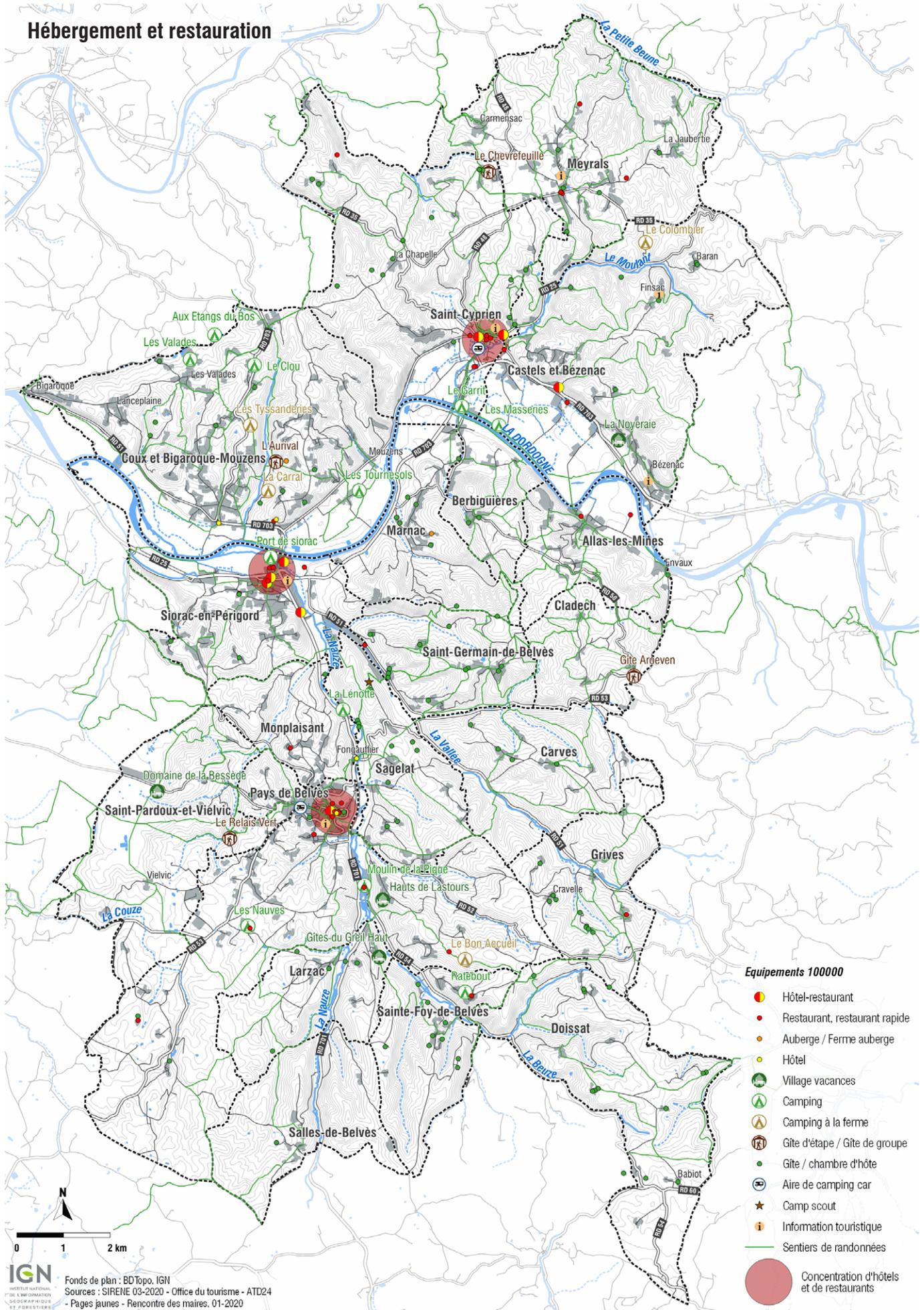
Les équipements sportifs et de loisirs



- Equipements**
- Activités nautiques / aquatiques
 - Piscine
 - Activité de plein air
 - Stade
 - Autre terrain sports
- Sentiers de randonnées**
- Réseau PDIPR
 - dont*
 - GR36
 - - - GR64

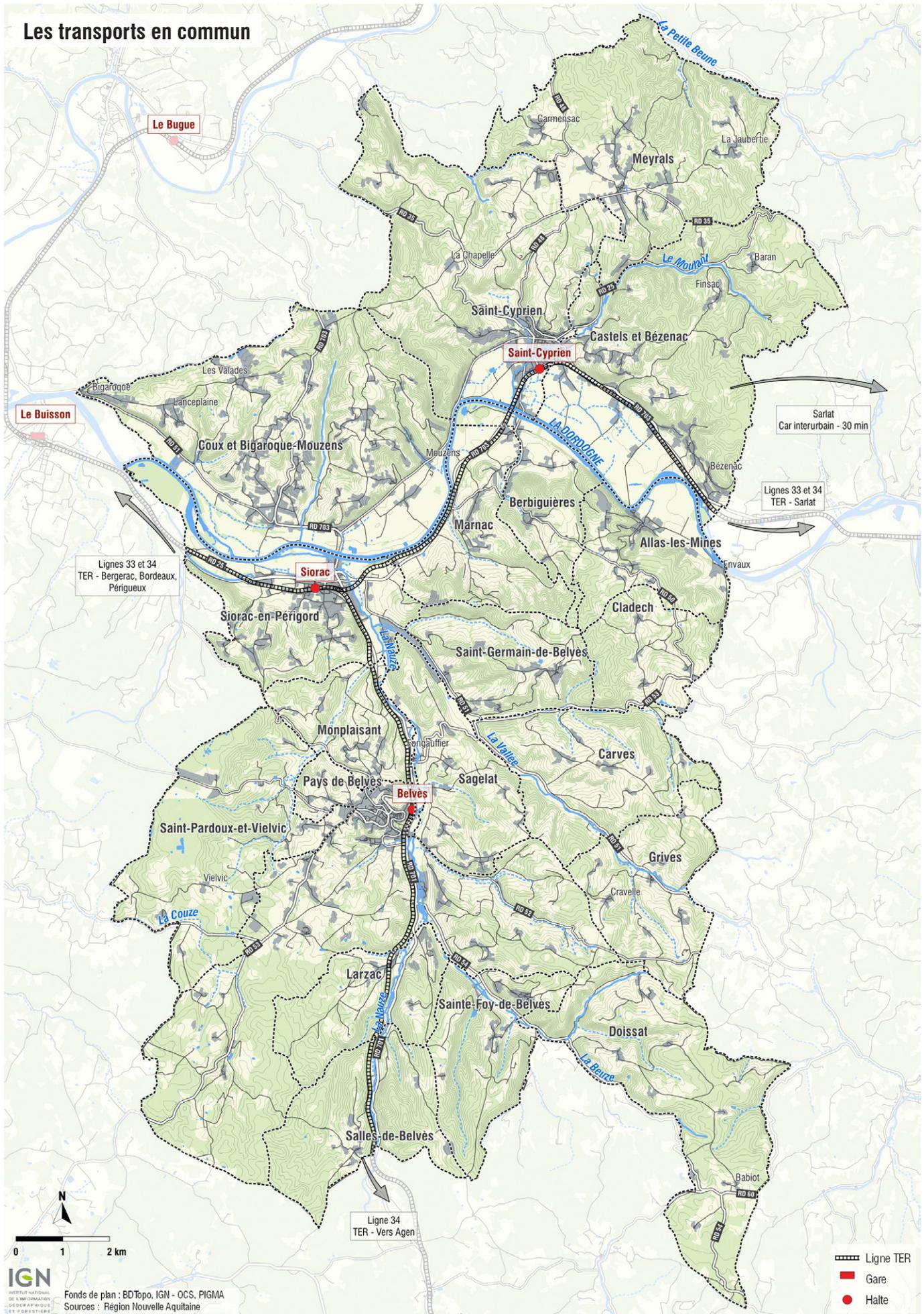


Hébergement et restauration



IGN
Fonds de plan : BDTopo, IGN
Sources : SIRENE 03-2020 - Office du tourisme - ATD24
- Pages jaunes - Rencontre des maires, 01-2020

Les transports en commun



Bien sûr à tout cela il faut ajouter une vie culturelle active (festivals des épouvantails à Meyrals, manifestations en tous genres ; les théâtres du Fon du Loup et de la P'tite salle à Carves ;...), une gastronomie réputée au delà des frontières, un climat clément et accueillant.

Par ailleurs, les établissements touristiques de restauration et d'hébergement bénéficient de l'attractivité touristique très forte puisque internationale des territoires voisins (entre la vallée de la Vézère, la ville de Sarlat et le patrimoine remarquable de la vallée de la Dordogne) : en période normale le territoire peut en effet accueillir le surplus de touristes affluents dans ces sites mondialement connus ; c'est ainsi que le nombre de nuitées sur VDFB ne cesse d'augmenter (2020 mis à part compte tenu du contexte sanitaire particulier).

Des problèmes de stationnements « sauvages » de campings-cars en bord de Dordogne, lieux signalés par les applis spécialisées.

Le territoire est également caractérisé par un important tissu associatif qui participe à la cohésion sociale et l'animation du territoire. Ces domaines sont variés, allant de la pratique des loisirs, au patrimoine, à l'environnement ou la solidarité

LA GESTION DES DÉCHETS

L'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilables est une compétence de la communauté de communes qui a choisi historiquement de la transférer à deux syndicats : le SICTOM du Périgord Noir (qui regroupent soixante communes dont Allas les Mines, Meyrals, et le territoire de Bézenac avant la fusion avec Castels), et le SMD3 pour les autres communes de VDFB. Sur le territoire SMD3, le passage à une redevance incitative est programmée en 2022.

La collecte des ordures ménagères est effectuée en porte à porte (containers) une fois par semaine par commune.

Sur le territoire SICTOM, les usagers ont accès aux déchèteries de Sarlat et des Eyzies. La collecte s'effectue également en points d'apports volontaires.

Sur celui du SMD3, les déchets recyclables sont collectés par l'intermédiaire de deux déchèteries (localisées à Saint Cyprien et à Siorac en Périgord) et de plus de cinquante points d'apport volontaire.

Les emballages en carton, en aluminium, en acier et en plastique ainsi que les journaux, revues et magazines

issus du tri des ménages sont envoyés au centre de tri de Marcillac Saint-Quentin. Les déchets non valorisables sont envoyés vers l'installation de stockage de déchets non dangereux de Milhac d'Auberoche, et les refus vers l'incinérateur de Saint Pantaléon de Larche pour valorisation énergétique.

LES TRANSPORTS

Le département subventionne le transport scolaire de la maternelle au lycée sur l'ensemble du territoire : pour pouvoir en bénéficier, il faut que l'élève habite à plus de 3 km de l'établissement sauf dans le cas d'un regroupement pédagogique inter-communal où il suffit qu'une des écoles du groupement soit située au moins à plus de 3 km du domicile de l'enfant.

Il existe 2 réseaux de transport par Bus en Dordogne qui proposent chacun plusieurs lignes pour relier les grandes villes du territoire : aucune de ces lignes ne traverse VDFB.

En revanche le territoire est traversé par deux lignes de la SNCF, voies de communication absolument structurantes :

- la ligne de TER 33 Bordeaux Sarlat, qui s'arrête à Saint Cyprien et Siorac en Périgord et permet de relier la capitale de la Nouvelle Aquitaine en 2 heures. En 2013 des travaux de modernisation de la portion entre Siorac – Le Buisson datant de 1880 ont été effectués, qui ont majoritairement porté sur la voie avec le remplacement des anciennes traverses en



Source : Rapport Spinetta, carte de France des « petites lignes » menacées

Les cheminements doux



bois par des traverses en béton, le renouvellement de l'ensemble du ballast et la substitution des anciens rails par de longs rails soudés qui diminue l'effet de « secousse » et les nuisances sonores pour les riverains ;

- la ligne de TER 34 Périgueux-Agen (mise en service le trois août 1843 par la compagnie d'Orléans) qui passe par les gares de Siorac en Périgord et Pays de Belvès et permet aux habitants de rejoindre la capitale de la Dordogne à bien des égards centre de ressource (emploi, études, administrations et services non présents sur le territoire VDFB) en 1h.

Comme de nombreuses lignes du réseau SNCF, la ligne n°34 est régulièrement en danger d'être supprimée du fait du peu de fréquentation - argument mis en avant par la SNCF. Mais sa disparition serait très préjudiciable au territoire, à une époque où par ailleurs la transition écologique est appelée de tous les voeux. Les habitants se mobilisent par l'intermédiaire de l'association «Ligne de vie Périgord Agenais».

LES STATIONNEMENTS

L'inventaire cartographique qui suit a repéré les stationnements liés aux équipements et services qui en ont besoin ainsi que les aménagements de stationnements groupés dans le tissu urbain à vocation résidentiel. Notons que l'INSEE rapporte que 70% des ménages disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement.

Une aire d'accueil des gens du voyage a été aménagée en 2006 à Siorac en Périgord, qui compte 15 emplacements dont un handicapés.

Le territoire est doté de quelques places de stationnement permettant la recharge des véhicules électriques : 4 à Saint-Cyprien, 4 à Siorac-en-Périgord, 2 à Sagelat.

Une aire de covoiturage comprenant 9 places est aménagée le long de la RD703 à Marnac, quelques centaines de mètres avant Saint-Cyprien.

LES MOBILITÉS DOUCES

Comme souvent dans les espaces à dominante rurale, les mobilités douces du quotidien sont peu développées :

- les déplacements domicile-travail s'effectuent quasi exclusivement en voiture particulière : 2/3 des actifs du territoire travaillent dans une autre commune que la leur ;

- les déplacements pour les élèves et étudiants sont également très peu effectués via des modes doux compte-tenu de l'éloignement géographique de nombre d'entre eux par rapport à leur établissement : que ce soient les lycéens et étudiants pour lesquels il n'existe aucun établissement sur le territoire, pour les collégiens éloignés des établissements de Pays de Belvès et de Saint-Cyprien, et même pour les élèves des écoles élémentaires, majoritairement éloignés de leurs écoles (d'autant plus avec des RPI), les déplacements sont motorisés (parents ou bus scolaires).

Les mobilités douces du quotidien se limitent donc aux habitants des plus gros bourgs pour la fréquentation des services et commerces dont ils disposent. Ailleurs, l'éloignement des résidences aux différents lieux de recours implique un usage quasi exclusif de la voiture.

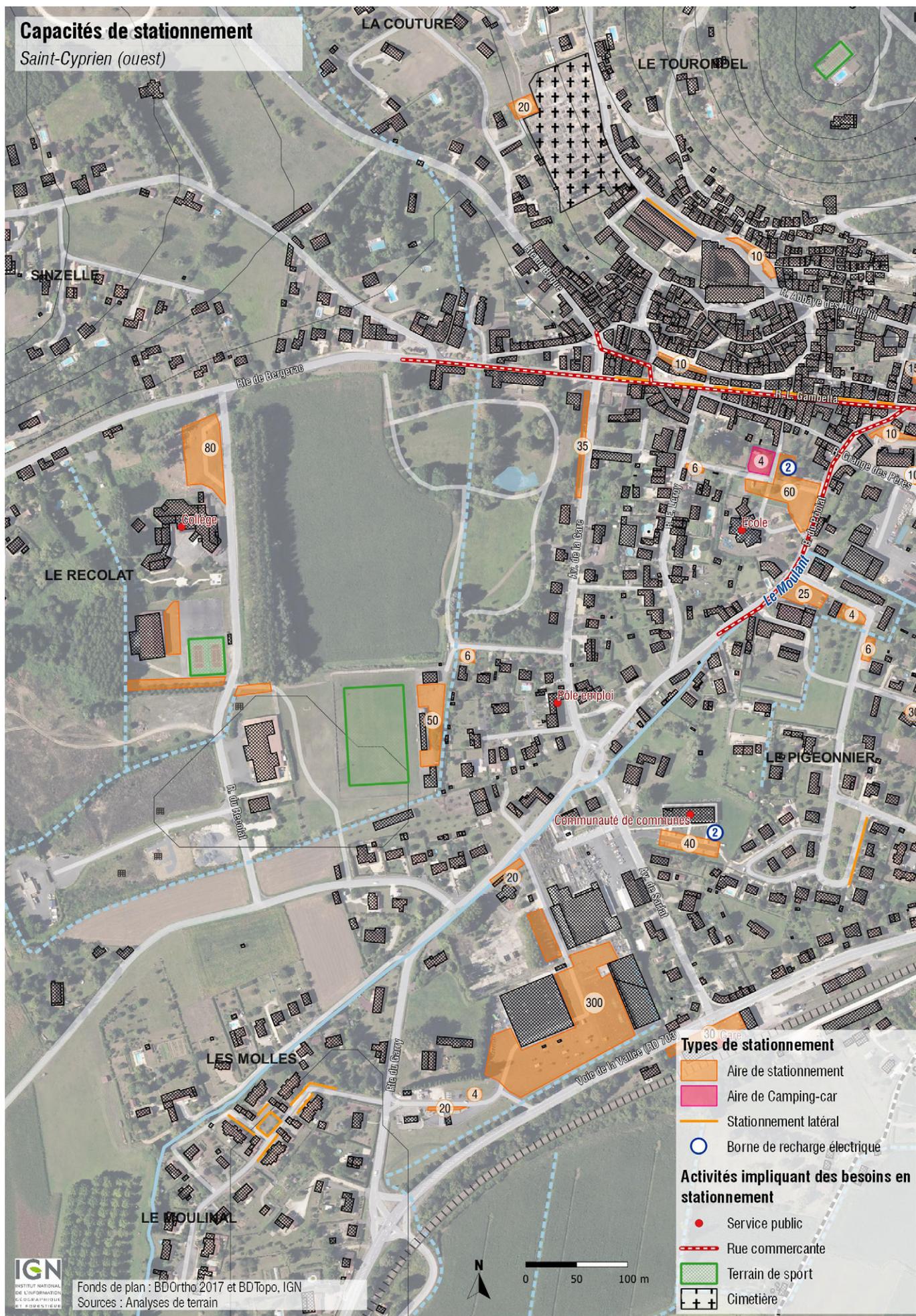
En revanche, le réseau de sentiers de randonnées est particulièrement dense et bien maillé. La véloroute de la vallée de la Dordogne qui reliera à terme Libourne à Souillac (V91) traverse le territoire VDFB (tronçon à aménager).

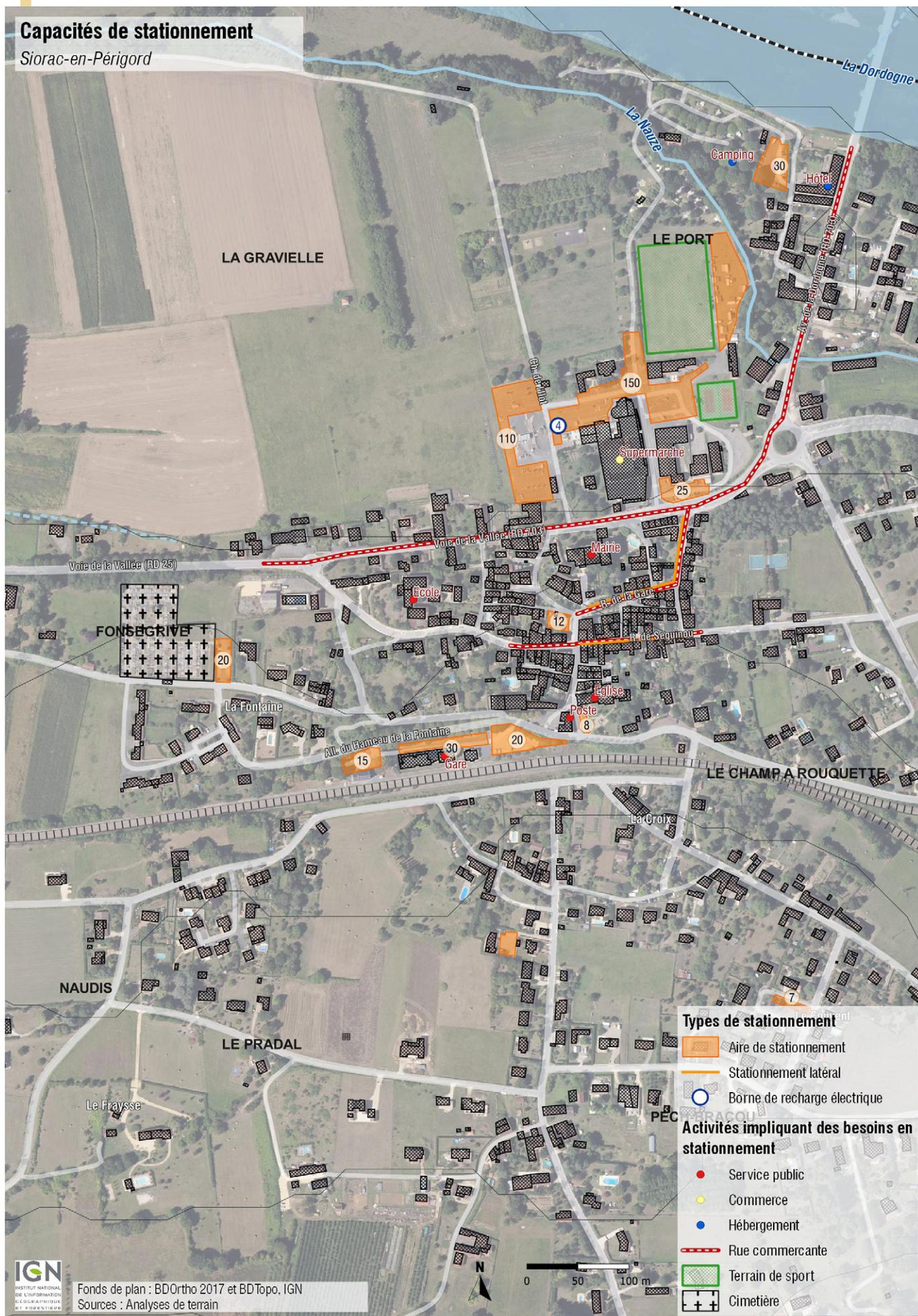
LE SRADDET ET LES ÉQUIPEMENTS

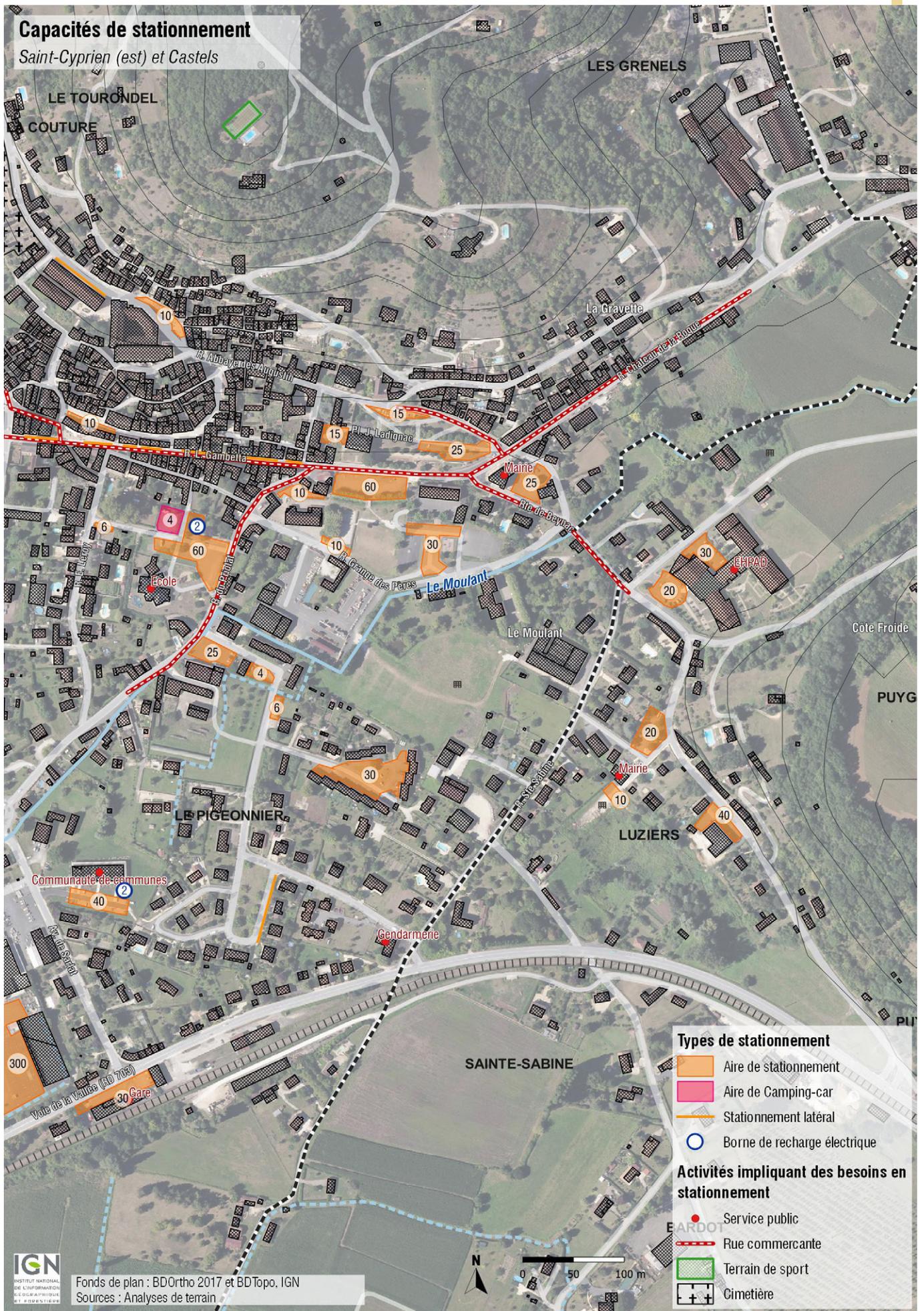
Le SRADDET impose plusieurs préconisations en matière de transports :

- sa règle n°15 demande l'amélioration de l'accessibilité touristique par des modes alternatifs à l'automobile ;
- sa règle n°16 demande de favoriser les pratiques durables en tenant compte de l'ensemble des services : ainsi pour les PLUi il est recommandé de mettre en avant les éventuelles adaptations réalisées en vue du développement de ce type de services (par exemple, réalisation d'une aire de covoiturage, modification du règlement concernant le stationnement) ;
- sa règle n°18 demande aux PLUi de permettre la mise en oeuvre d'un réseau cyclable en cohérence avec les schémas départementaux, régionaux, nationaux ou européens.

Par ailleurs, sa règle n°8 indique que les administrations, équipements et services au public structurants doivent être préférentiellement implantés et/ou maintenus dans les centres-villes et les centres-bourgs et la règle n°9 que l'adaptation du cadre de vie aux usages et besoins des personnes âgées doit être recherchée par les documents de planification et d'urbanisme.

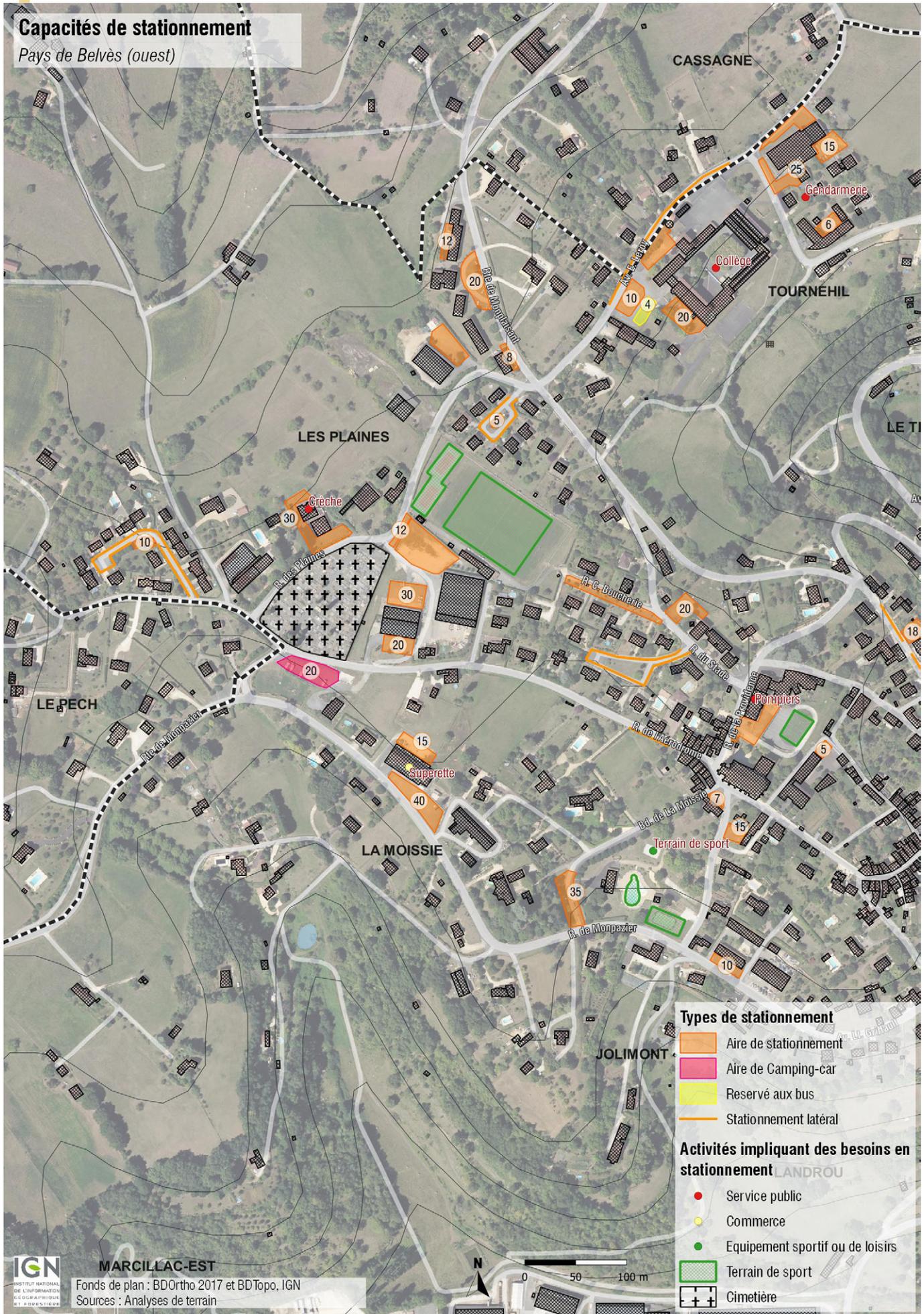


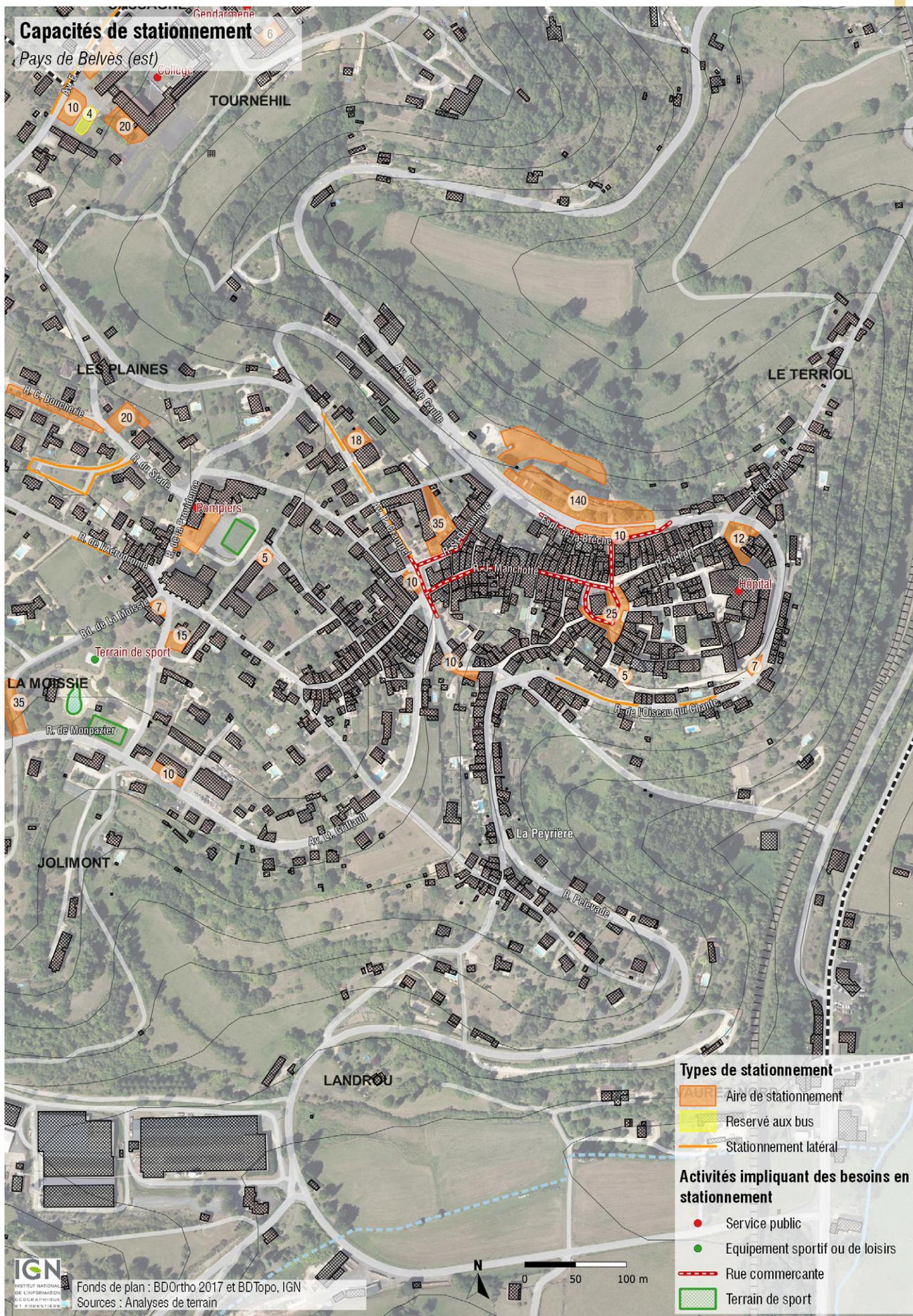




Capacités de stationnement

Pays de Belvès (ouest)





Capacités de stationnement

Coux et Bigaroque-Mouzens (Coux)



Types de stationnement

- Aire de stationnement
- Stationnement latéral

Activités impliquant des besoins en stationnement

- Service public
- Rue commerciale
- Terrain de sport
- + Cimetière

IGN
INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE

Fonds de plan : BDOrtho 2017 et BDTopo, IGN
Sources : Analyses de terrain

Capacités de stationnement
Coux et Bigaroque-Mouzens (Mouzens)



Capacités de stationnement

Meyrals



Types de stationnement

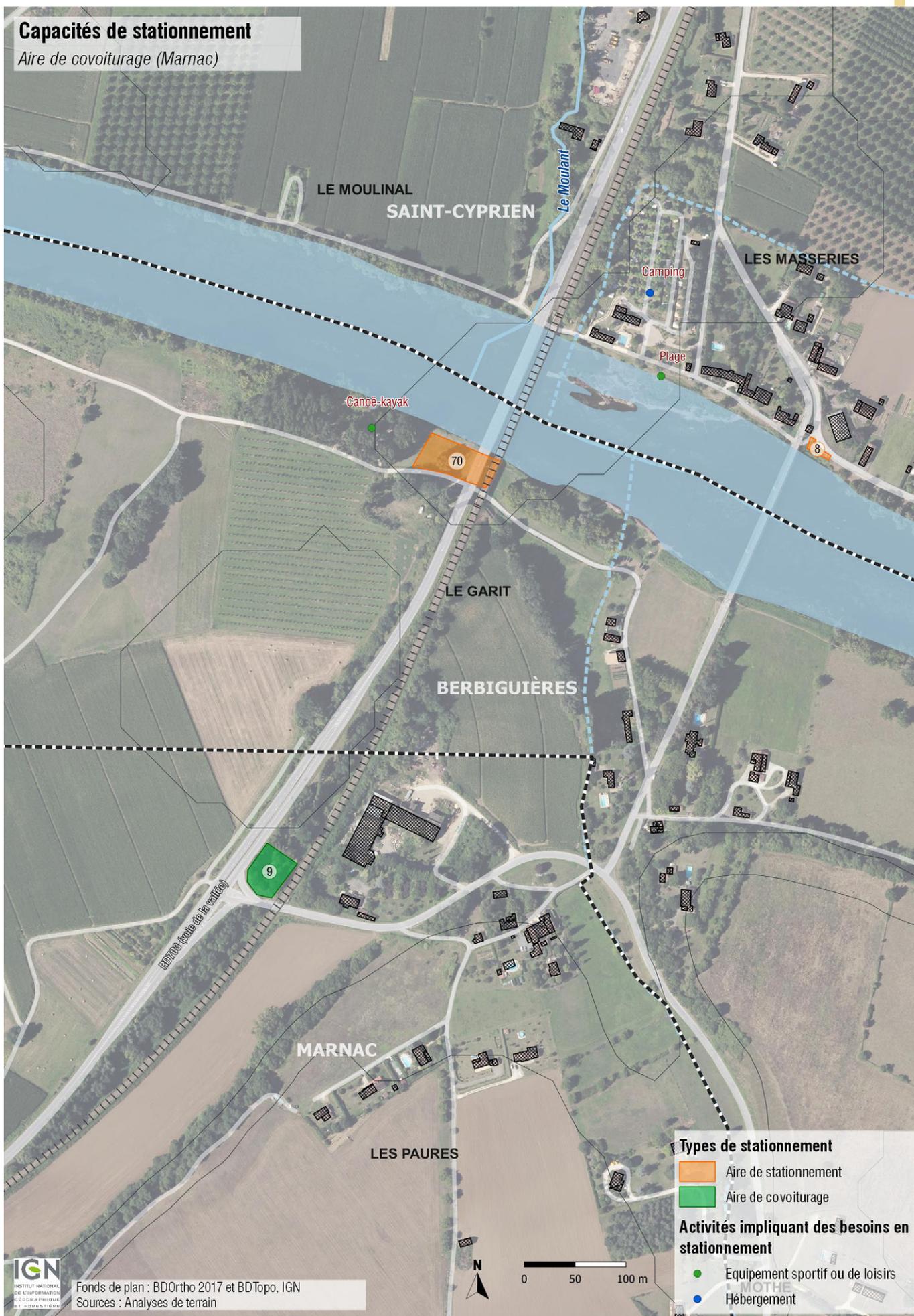
- Aire de stationnement
- Stationnement latéral

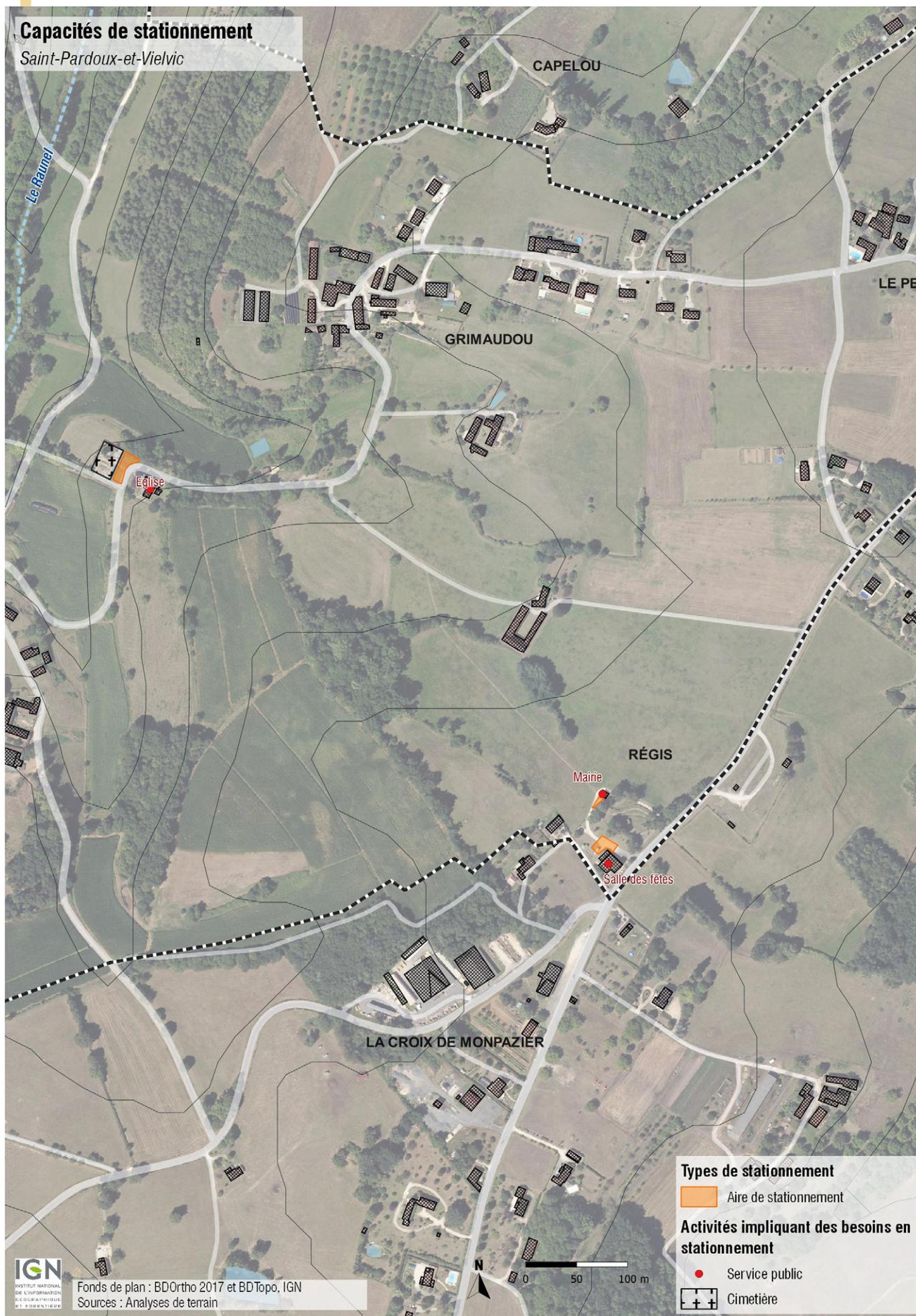
Activités impliquant des besoins en stationnement

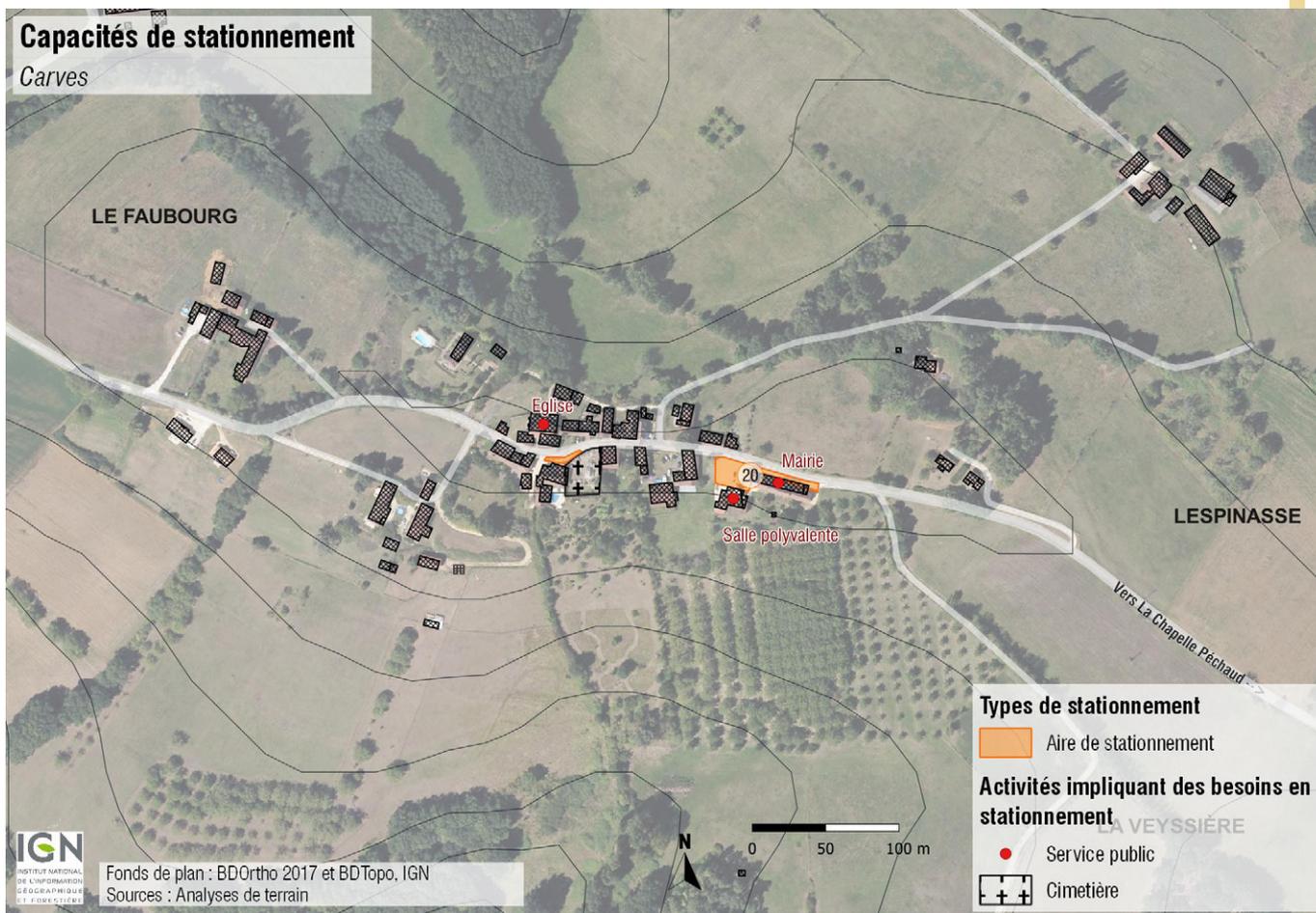
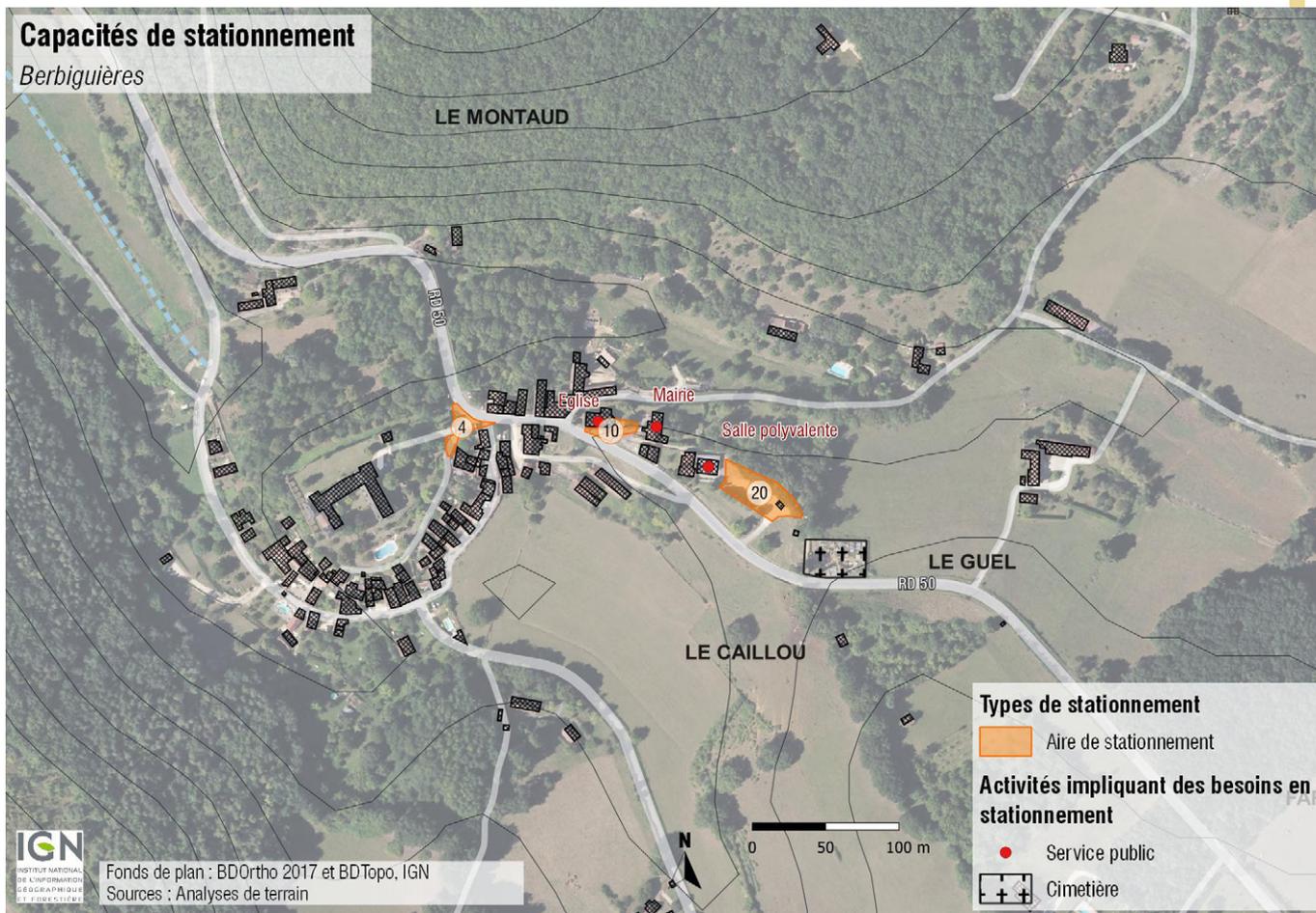
- Service public
- Rue commerciale
- Terrain de sport
- + Cimetière

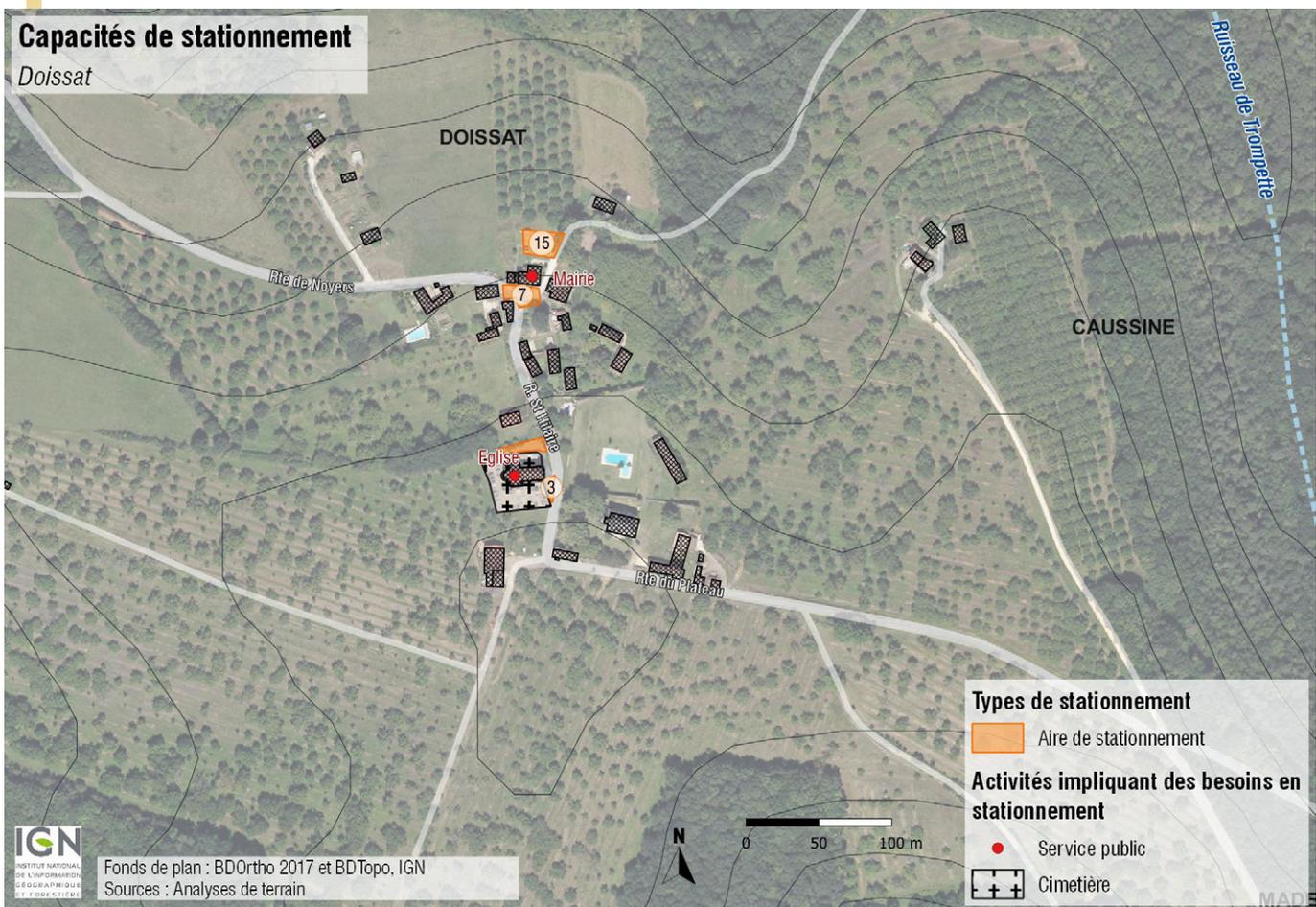
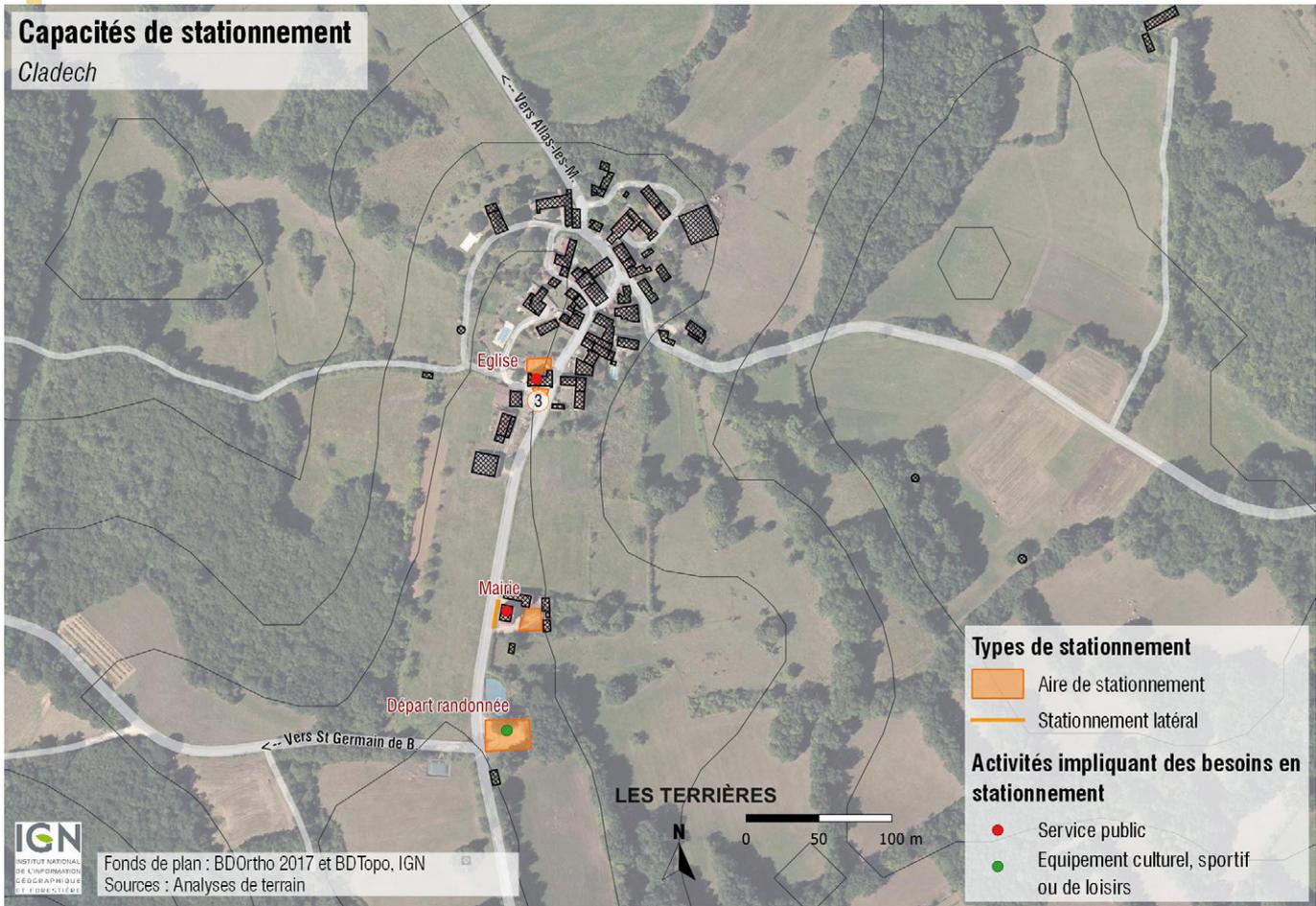


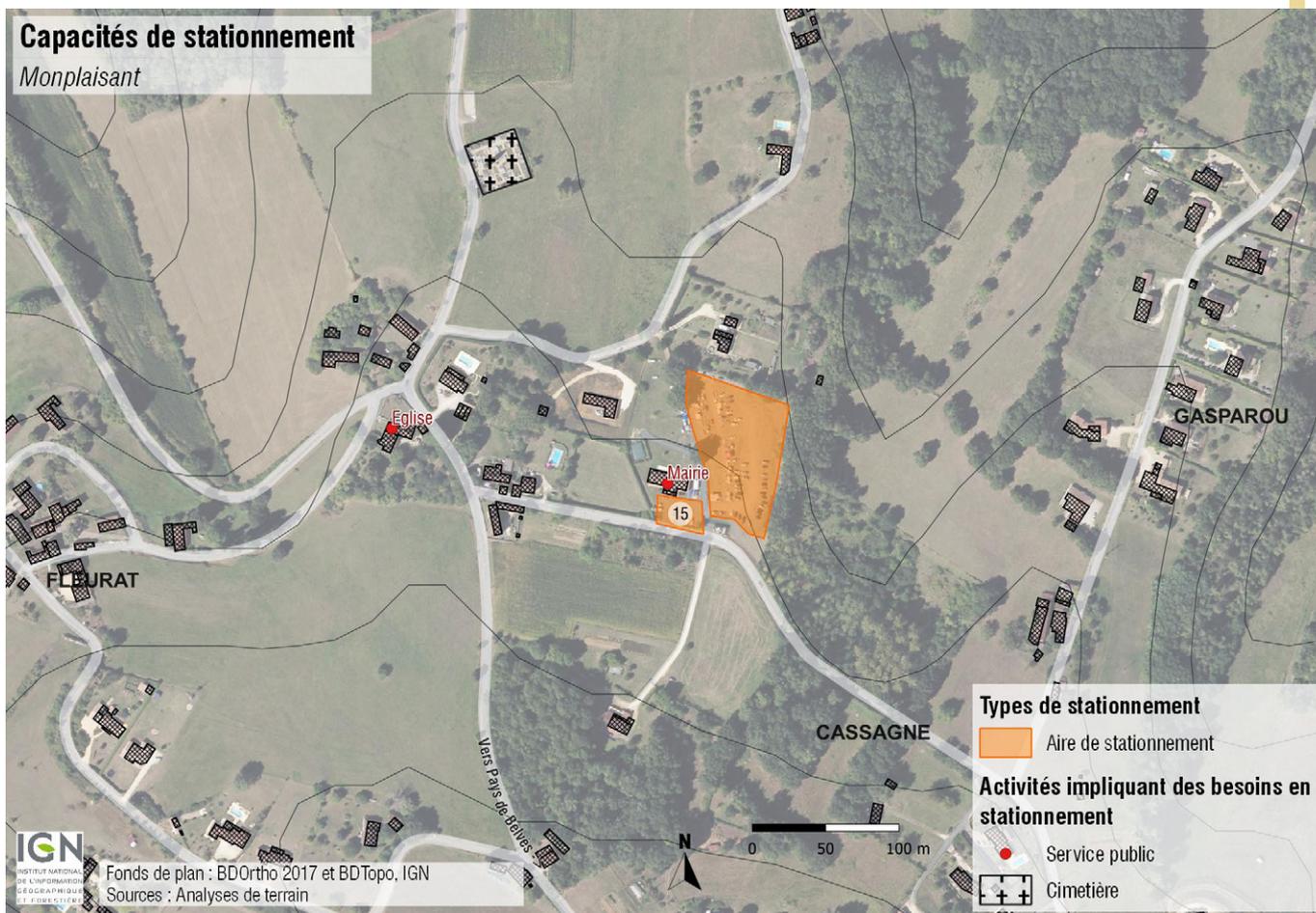
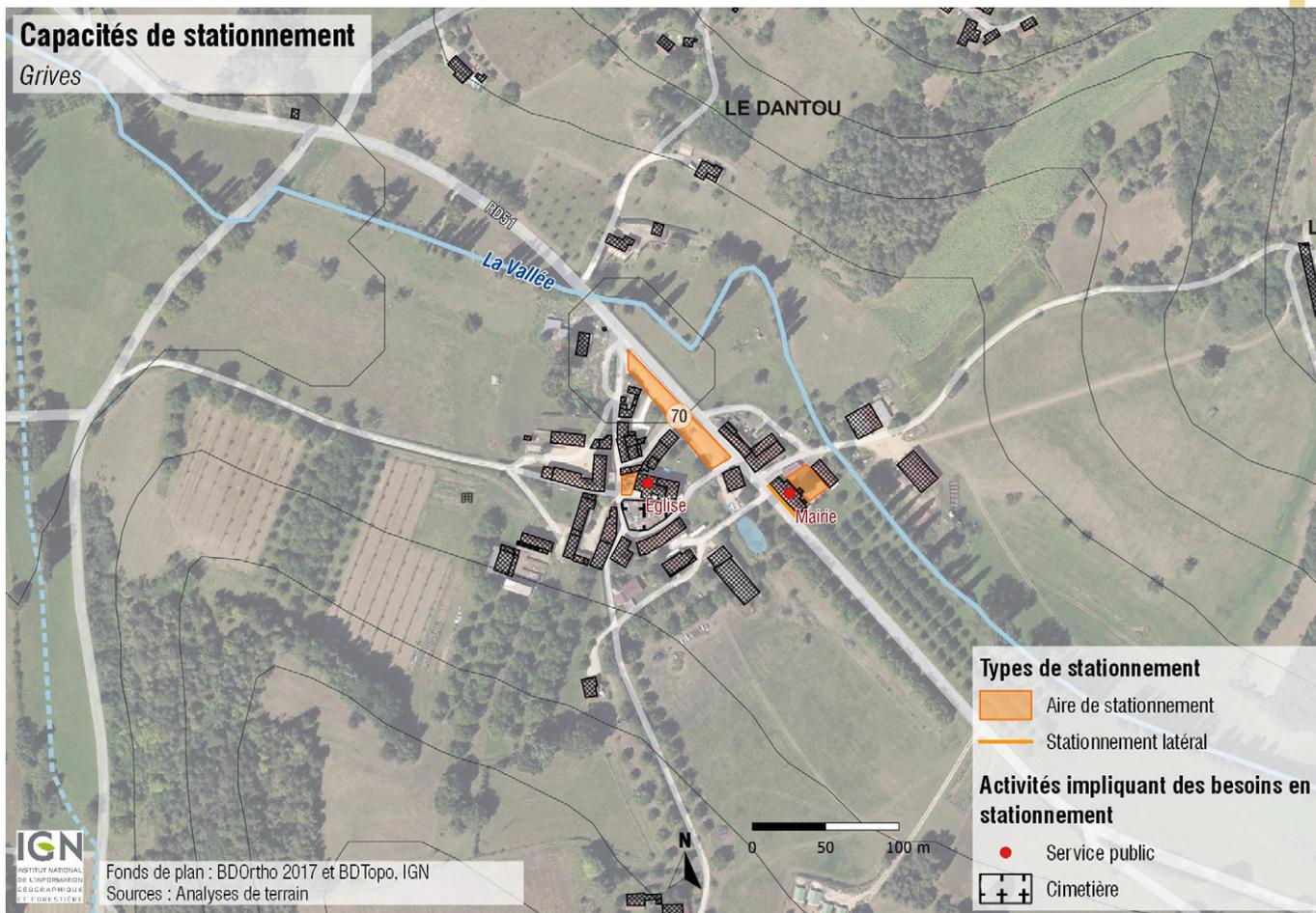


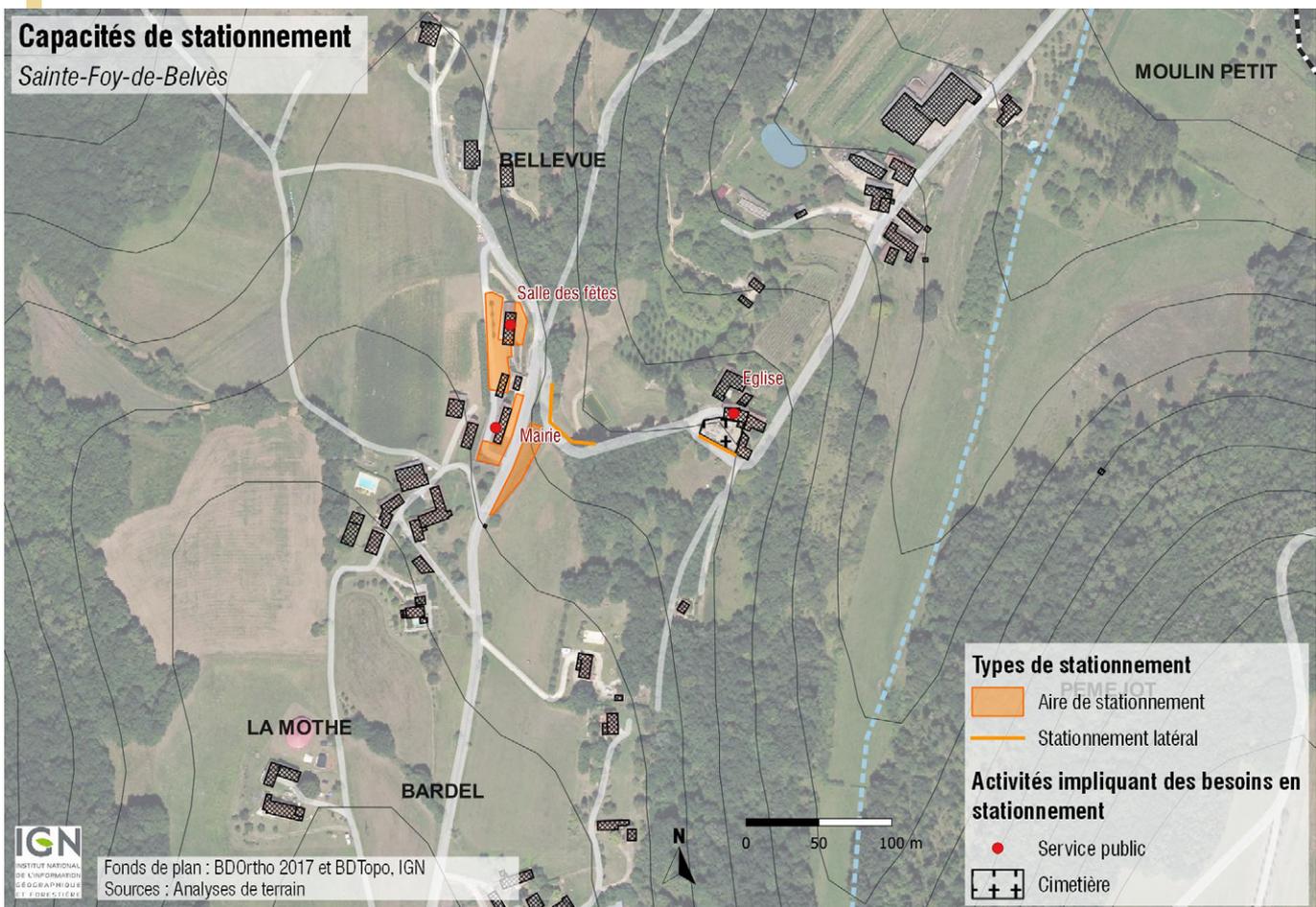
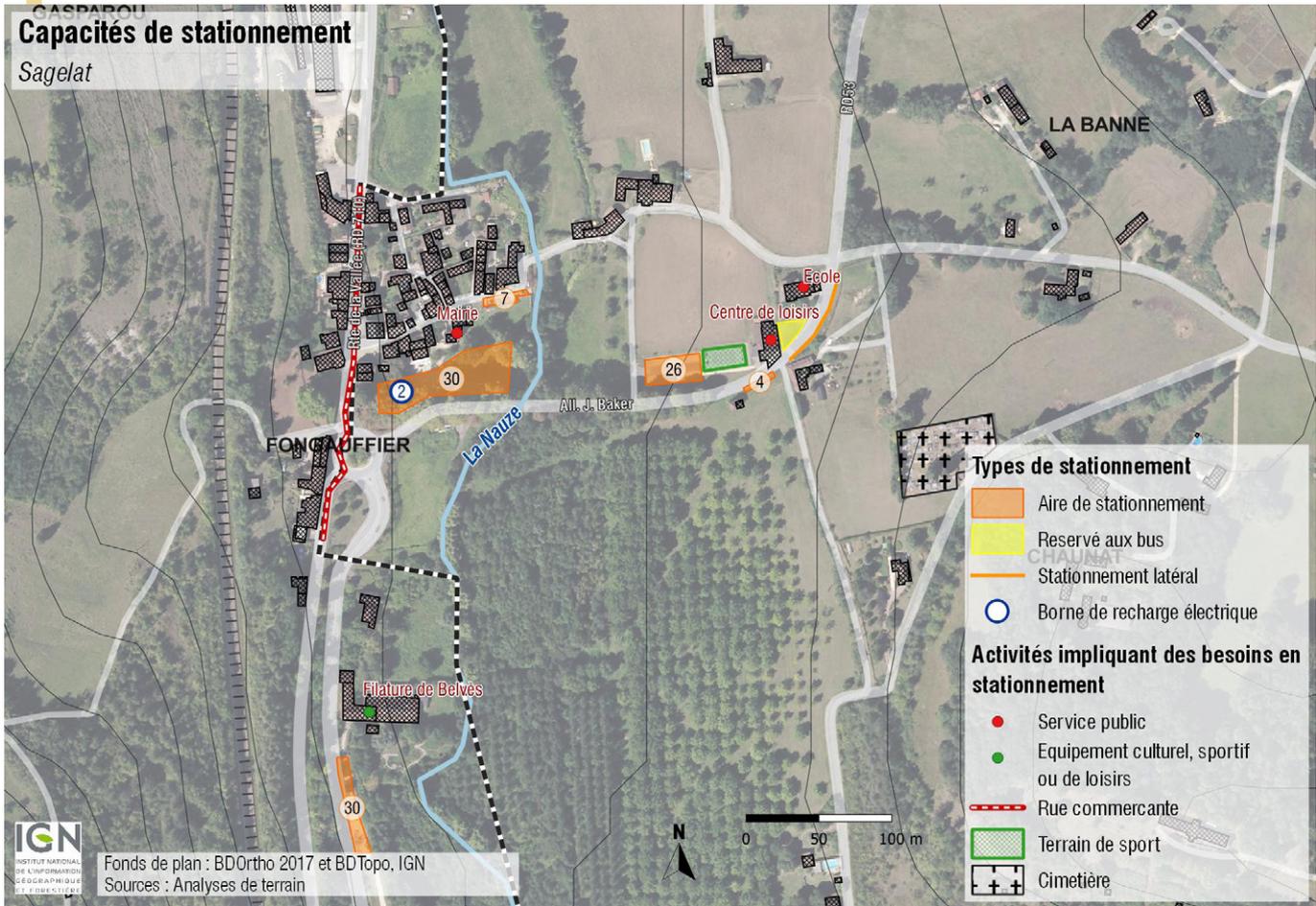


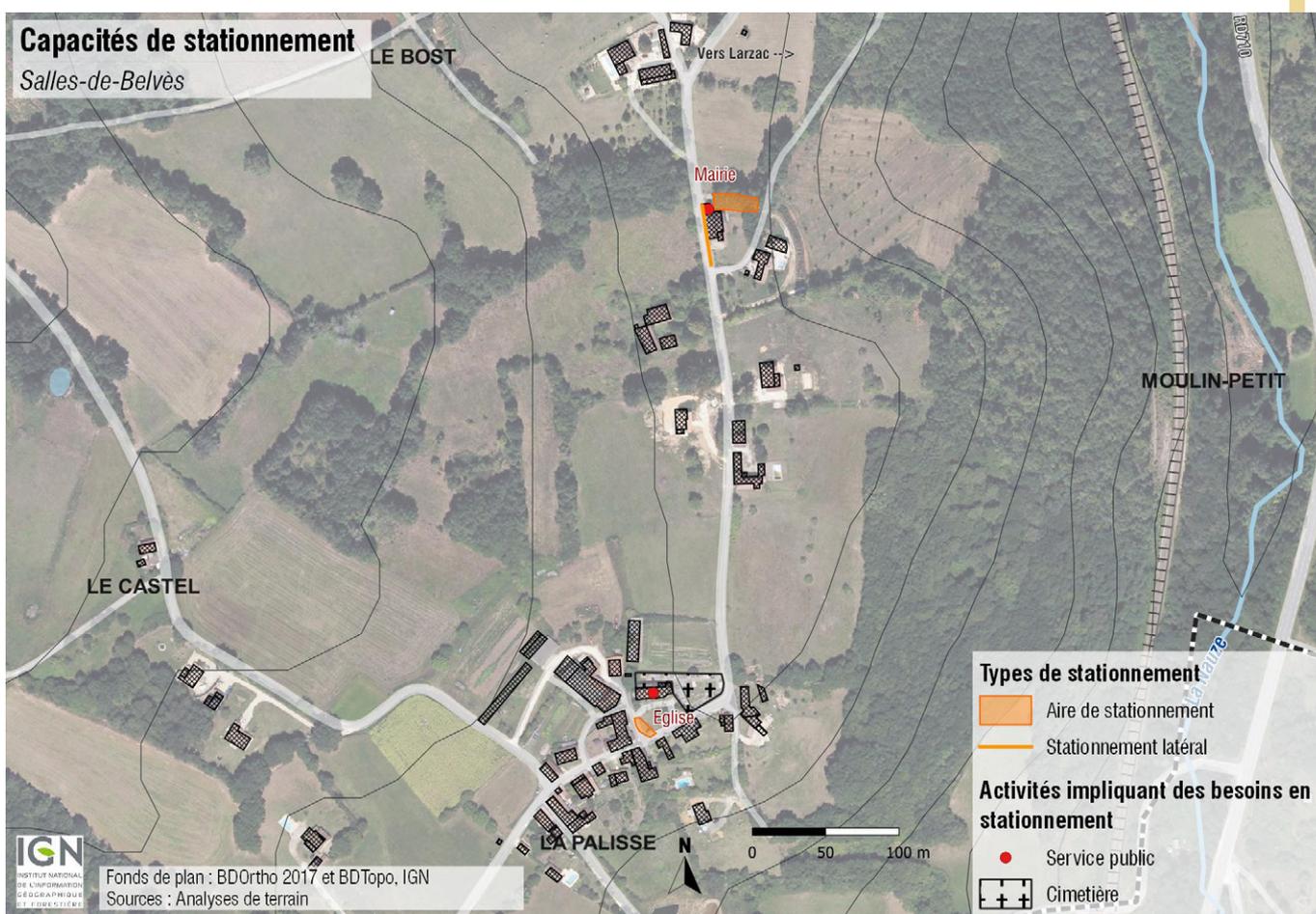
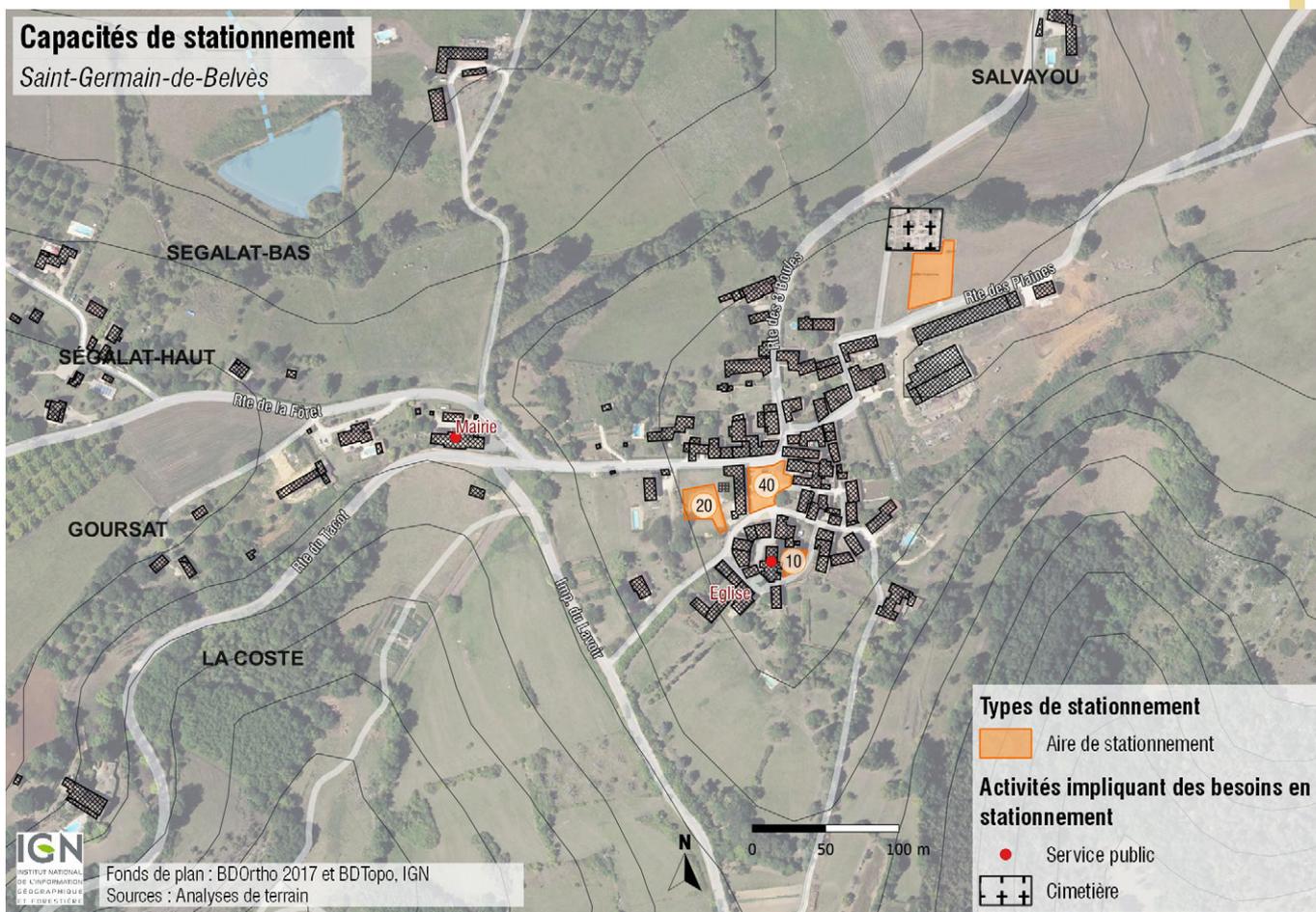












LES RÉSEAUX

Principales sources :

- SDE 24, site internet 2020
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Nouvelle Aquitaine, Décembre 2019
- Conseil Général de la Dordogne, Plan Bois Énergie, site internet 2020
- SIAEP Sud Périgord, rapport annuel 2018
- SIPEP Vézère Dordogne, rapport annuel 2018
- Bilans SATESE des STEU
- Etude transfert de compétence assainissement, ATD, Isabelle Robert, 2018

L'ÉLECTRICITÉ

Le Syndicat départementale énergie de la Dordogne est en charge de la gestion des réseaux qu'il délègue à Enedis pour l'électricité. «En tant qu'autorité concédante, le SDE 24 assure le contrôle de ces concessions, afin d'assurer la qualité du service de distribution et de fourniture d'énergie». Par ailleurs c'est le SDE 24 qui conduit les travaux d'électrification rurale et d'aménagement en partenariat avec Enedis. A ce titre il intervient en particulier lors des éventuels renforcements ou extensions de réseaux dans les communes rurales et pour les lotissements communaux. C'est également lui qui est en charge de l'effacement des réseaux, basse tension ou en site classé ou inscrit.

Le SDE 24 exerce également la compétence d'éclairage public : il s'est fixé pour objectif de réduire de 50% la consommation du parc d'éclairage public d'ici 2050. Depuis le 1er janvier 2019, la Régie 24 est chargée des opérations de maintenance de l'éclairage public, dont une antenne est localisée à Saint Cyprien sur la zone industrielle de Reolat.

La réduction de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables sont mis en avant dans le rapport d'objectifs du SRADDET et prennent la forme d'une ensemble de onze règles dont en particulier :

- RG22 : le principe de l'orientation bioclimatique est intégré dans tout projet d'urbanisme et facilité pour toute nouvelle construction, réhabilitation ou extension d'une construction existante ;
- RG27 : l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) des bâtiments est facilitée ;
- RG29 : l'optimisation des installations solaires thermiques et photovoltaïques sur les bâtiments est améliorée par une inclinaison adaptée de la toiture ;

- RG28 : l'intégration des équipements d'énergie renouvelable solaires dans la construction est facilitée et encouragée ;

Le SDE 24 a créé la SEM 24 Périgord Énergies qui investit dans des installations de production d'énergies renouvelables. Elle va par exemple équiper en panneaux photovoltaïques la toiture du bâtiment de la Régie 24 ainsi que celui des services techniques de la communauté de communes à Siorac en Périgord, sur la zone artisanale de Naudy.

LE NUMÉRIQUE ET LA TÉLÉPHONIE MOBILE

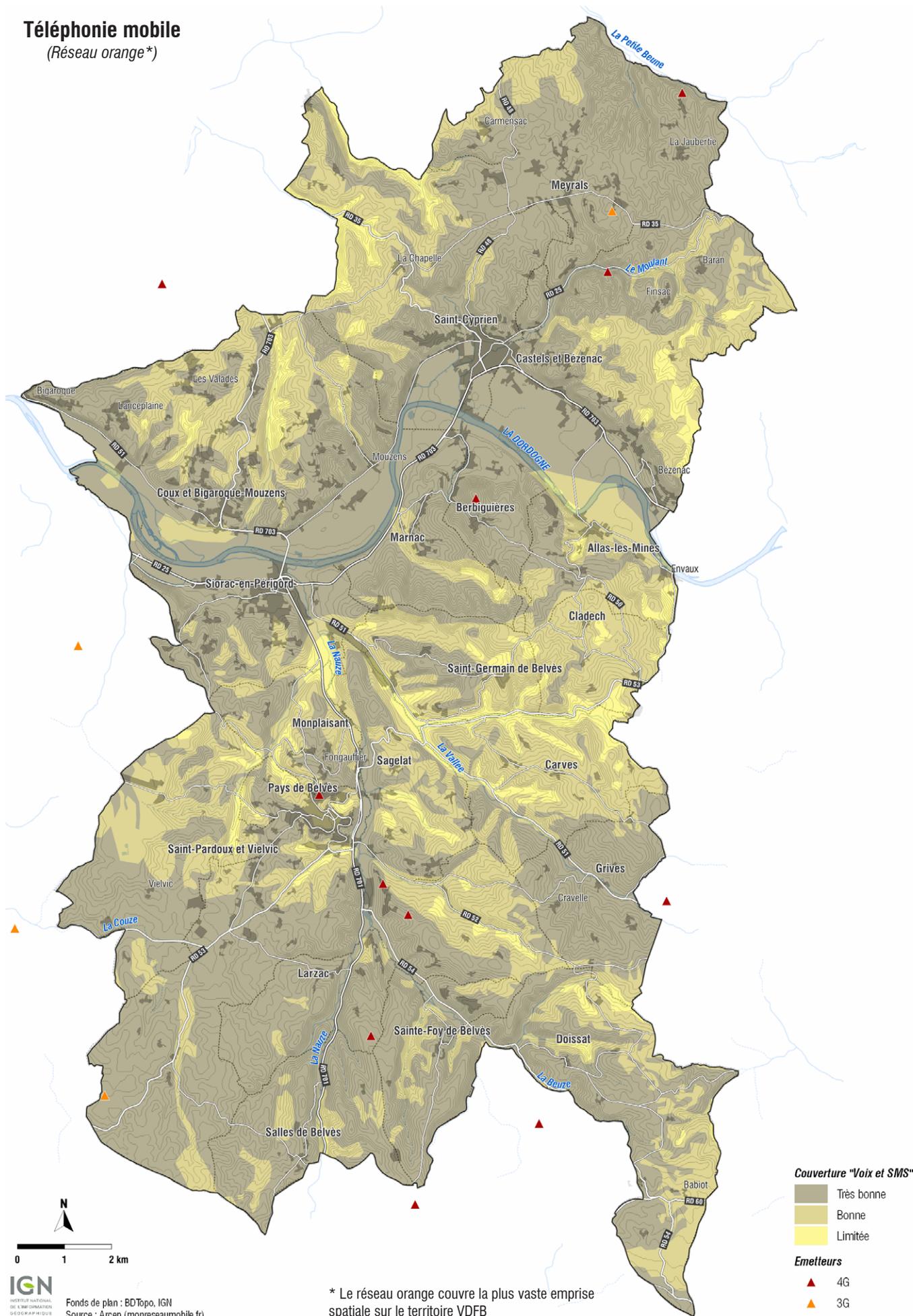
Pour lutter contre la déprise des territoires, faciliter l'accès aux services, le rapport d'objectifs du SRADDET veut assurer le déploiement de la fibre et assurer la couverture mobile en 3G et 4G dans tous les territoires à l'horizon 2025. En Dordogne, le déploiement de la fibre optique et la montée en débit est menée par le Syndicat Mixte Périgord Numérique, mais c'est la société publique locale Nouvelle Aquitaine THD qui exploitera et commercialisera le réseau public une fois celui-ci construit.

En 2021 les travaux de déploiement sont prévus sur les communes au nord du territoire : Meyrals, Saint-Cyprien, Coux et Bigaroque Mouzens, Marnac, Berbiguières, allas les Mines, Saint-Germain de Belvès et Cladech. Ailleurs, le programme de travaux n'est pas connu, mais le syndicat communique pour une fibre partout d'ici 2025.

LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET CHAUFFERIES AU BOIS

Il existe plus de quarante centrales de chaufferies au bois dans divers établissement publics ainsi que plusieurs réseaux de chaleur dans le département de la Dordogne (plaquettes forestières), dont 5 sur le territoire VDFB : un réseau de chaleur sur la commune de Meyrals ; des chaufferies centrales : au collège de Belvès depuis 2004, à l'EHPAD du canton de Saint-Cyprien / Castel et Bézenac depuis 2008, au foyer le Bercaill à Saint-Foy de Belvès depuis 2010, et pour la mairie et l'école du Coux.

Téléphonie mobile
(Réseau orange*)



Couverture "Voix et SMS"

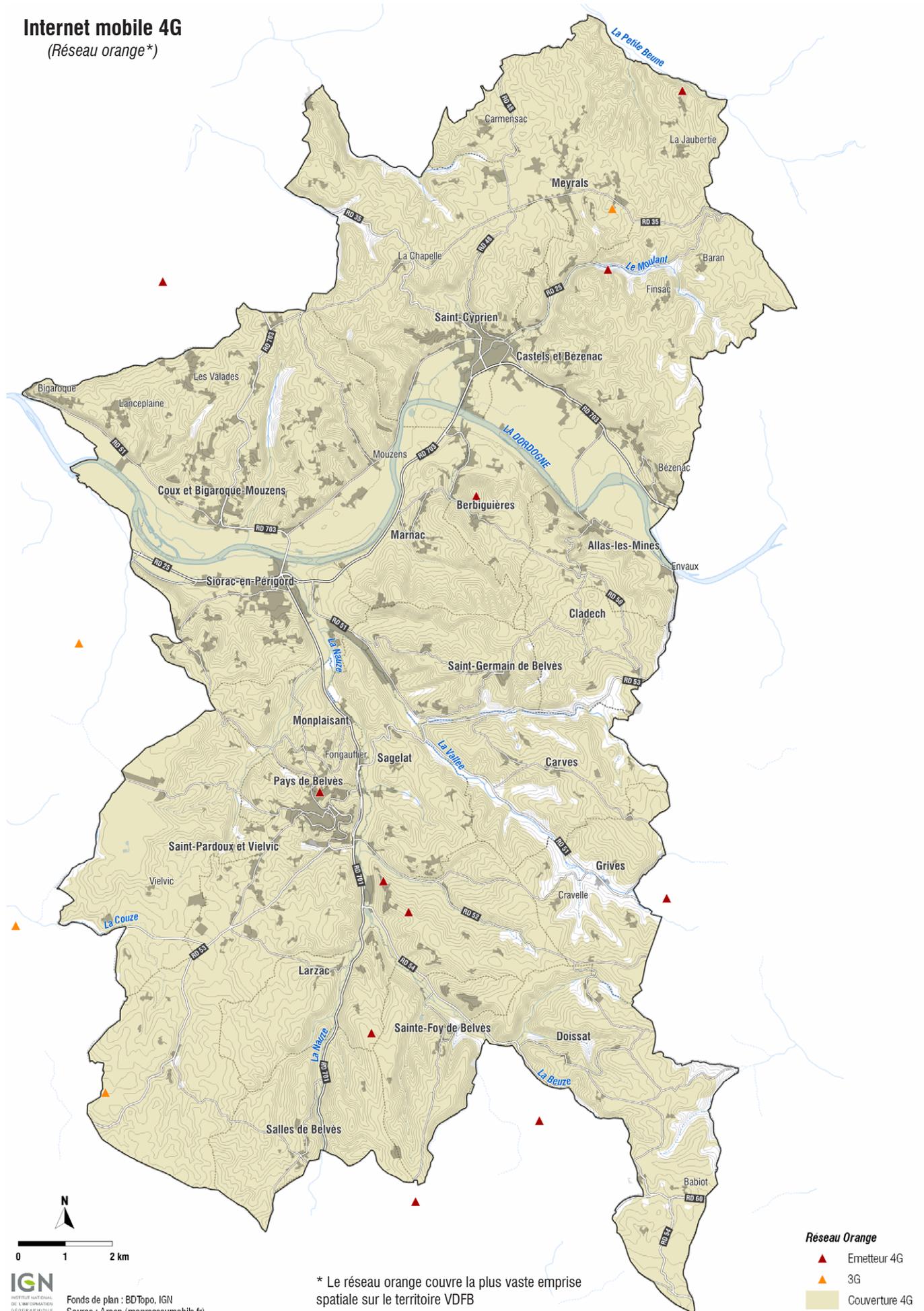
- Très bonne
- Bonne
- Limitée

Emetteurs

- 4G
- 3G

* Le réseau orange couvre la plus vaste emprise spatiale sur le territoire VDFB

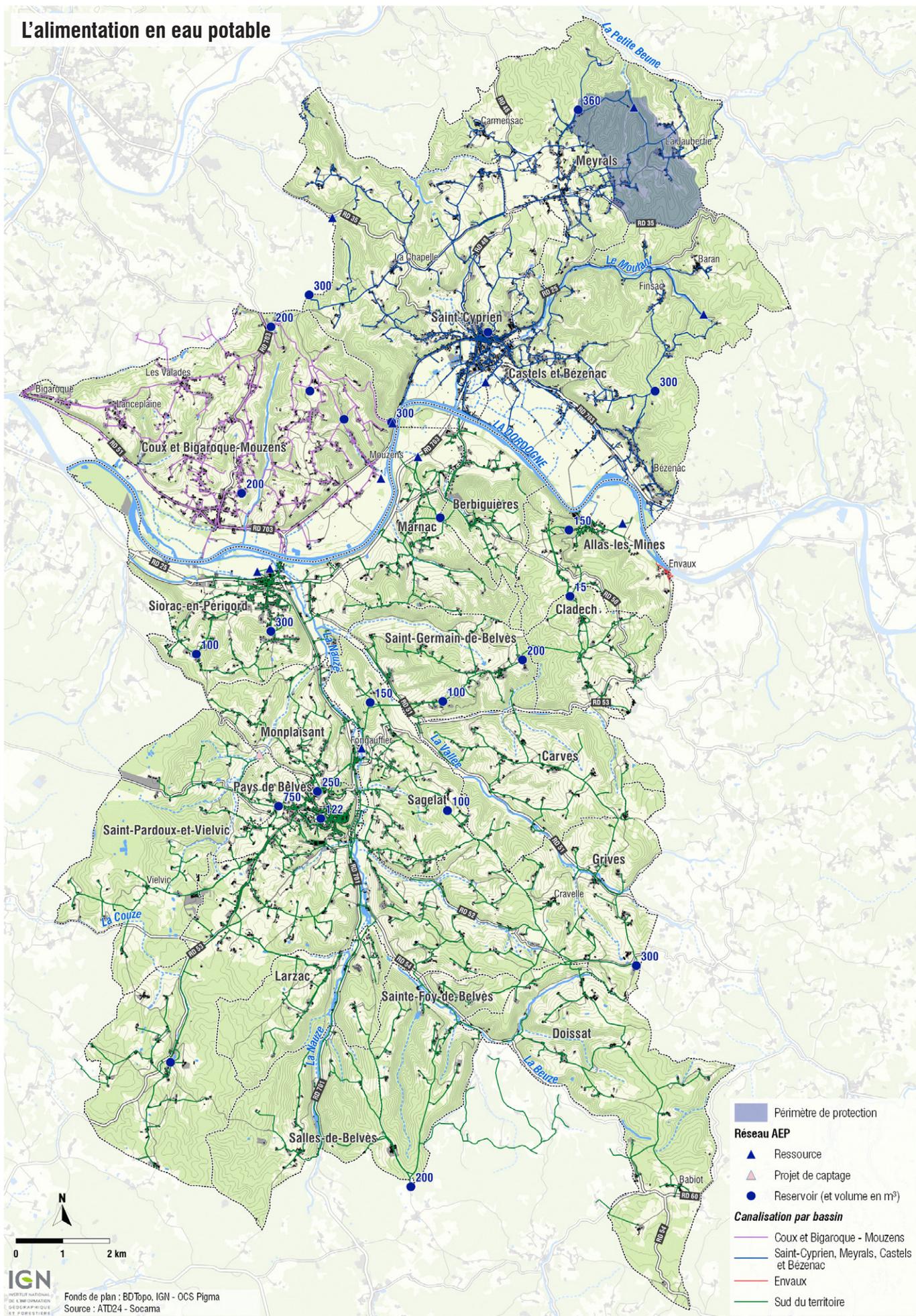
Internet mobile 4G
 (Réseau orange*)



* Le réseau orange couvre la plus vaste emprise spatiale sur le territoire VDFB

IGN
 Institut National de l'Information Géographique et Cadastre
 Fonds de plan : BDTopo, IGN
 Source : Arcep (monreseaumobile.fr)

L'alimentation en eau potable



LE RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les plans des réseaux sont détaillés dans l'atlas joint au rapport de présentation.

Sur le territoire VDFB, l'alimentation en eau potable relève de plusieurs maître d'ouvrage :

- le SIAEP Sud-Périgord intervient sur toutes les communes au Sud de la Dordogne à l'exception de Siorac-en-Périgord ;
- le SYPEP Vézère-Dordogne concerne les communes du Coux-et-Bigaroque-Mouzens et Audrix (hors VDFB) ;
- les communes de Castels-et-Bézenac, Saint-Cyprien, Siorac-en-Périgord et Meyrals disposent de réseaux communaux.

La gestion des réseaux AEP du territoire est confiée à un même prestataire : SOGEDO, sauf sur la commune de Meyrals où elle est effectuée en régie.

SOGEDO est responsable, dans ce cadre, du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Aux dires des techniciens, il existe des secteurs saturés du réseau actuel (exemple Pech Bracou à Siorac) mais des études sont en cours afin de redimensionner les réseaux pour ne plus avoir ce problème.

Une interconnexion distante de secours a été créée avec le Buisson, en cas de problème sur la ressource et donc ouverte uniquement en cas d'absolue nécessité.

Le syndicat mixte des eaux de la Dordogne assure la protection de la ressource, par la mise en place et le suivi des périmètres de protection ainsi que les travaux y afférent.

Selon les services de l'ARS Nouvelle Aquitaine, les eaux distribuées sont conformes, tant d'un point de vue bactériologique que physico-chimique.

Des travaux de renouvellement sont régulièrement menés, qui aboutissent à de meilleurs rendements des réseaux : 65% en 2014 sur le secteur de Belvès, 75% en 2018 ; 75% en 2014 sur le secteur de Berbiguières-Marnac, 82% en 2018.

LE SDAGE ET L'AEP

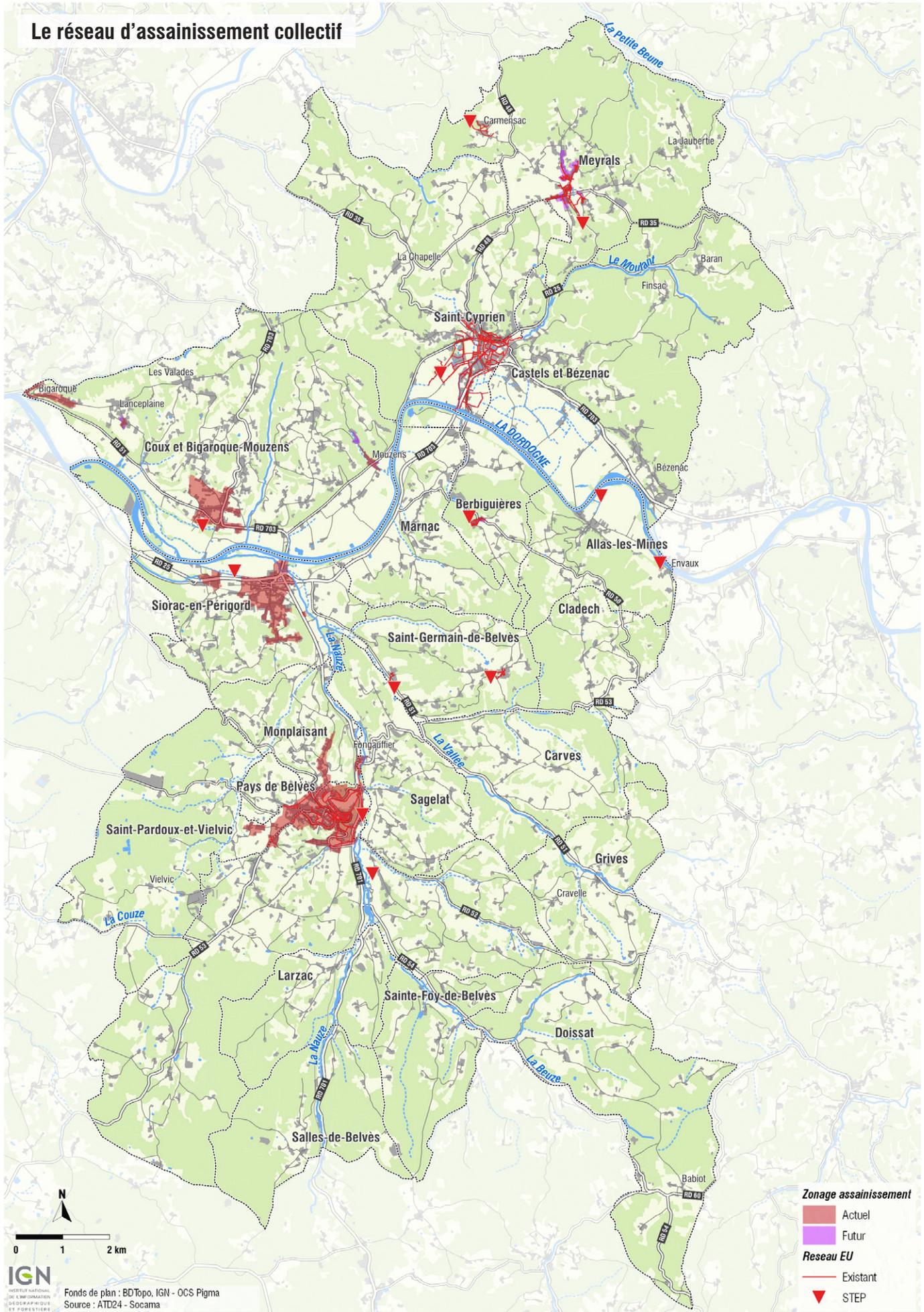
Afin de gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique, le SDAGE 2016-2021 préconise d'améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et de limiter l'impact de leurs prélèvements (orientation C15) : «L'État et ses établissements publics favorisent la sécurisation quantitative de l'approvisionnement en eau potable des populations, en incitant les services publics de l'eau, les collectivités territoriales et leurs groupements (en particulier en milieu rural) à la rationalisation de leurs systèmes d'alimentation en eau potable (interconnexions notamment)» (Orientations et dispositions du SDAGE, p.161).

LE SCoT ET L'AEP

Le Porter à Connaissance de l'Etat dans le cadre de l'élaboration du SCoT rappelle page 59 que «plusieurs principes visant l'eau apparaissent comme prépondérants pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement et de la Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) :

- gérer la ressource en eau de façon économe, notamment par rapport aux problématiques de disponibilité de l'eau potable ;
- économiser la consommation et lutter contre le gaspillage de l'eau, notamment celui de la ressource souterraine.

Le réseau d'assainissement collectif



L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les plans des réseaux sont détaillés dans l'atlas joint au rapport de présentation.

La compétence assainissement a été transférée à la communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède le 1^{er} janvier 2020.

Douze communes du territoire dispose d'un assainissement collectif : Allas les Mines, Berbiguières, Castels et Bézenac, Coux et Bigaroque - Mouzens, Meyrals, Saint Cyprien, Siorac en Périgord, Saint Germain de Belvès, Sagelat, Monplaisant, Saint Pardoux et Vielvic et Pays de Belvès.

Les éléments qui suivent sont extraits de l'étude de l'Agence Technique Dordogne qui a précédé le transfert de la compétence assainissement des communes à la communauté de communes (2018).

Allas les Mines

- bourg : quelques eaux parasites en cas de pluies exceptionnelles, mais des débits bien en deçà des capacités hydrauliques ; rendements excellents de la station d'épuration (STEU) ; bon fonctionnement global ;
- Envaux : fonctionnement correct mais nuisances olfactives ; à moyen terme une réfection de la STEU devra être effectuée.

Berbiguières

Toutes les habitations prévues au zonage en assainissement collectif sont raccordées et le potentiel de développement est faible. Bon fonctionnement du système d'assainissement même si uniquement la partie aval du réseau a été refaite ; bon fonctionnement de la STEU. Des travaux sur la partie amont sont programmés en 2021.

Castels et Bézenac

Présence d'eaux claires dans le réseau. Le hameau de Baran reste à desservir (40 habitations pour 45 habitants).

Coux et Bigaroque Mouzens

Dans l'ensemble, bon fonctionnement. Des travaux d'extensions sont à prévoir :

- création d'un système d'assainissement collectif sur le hameau de Lanceplaine comprenant une station d'épuration d'une capacité de 65 EH de type filtre planté de roseaux ;
- création d'un système d'assainissement collectif sur le bourg de Mouzens ;
- création de d'un système d'assainissement collectif sur Bigaroque.

Meyrals

La station d'épuration est neuve (2017) ainsi que la partie amont du réseau. Le secteur de Lescarpédie (rocher) est à raccorder sur le système d'assainissement collectif du Bourg (15 habitations à collecter soit 24 EH supplémentaires A Carmensac, le système fonctionne correctement.

Saint Cyprien

La station d'épuration fonctionne bien mais il a été noté la présence d'eaux claires dans le réseau. Des travaux de mise en séparatif sont donc prévus à plusieurs

Commune	Ouvrage	EH* nominal	Pollutions collectées réelles	Part du nominal
Allas les Mines	Bourg	250	130	52%
	Envaux	75	40	53
Berbiguières	Bourg	70	60	86%
Castels et Bézenac	Saint Cyprien			
Coux et Bigaroque Mouzens	Bourg	350	150	50%
Meyrals	Bourg	260	148	57%
	Carmensac	100	30	30%
Saint Cyprien	Bourg	3600	1408	39%
Siorac en Périgord	Bourg	1900	700	
Pays de Belvès				
Monplaisant	Pays de Belvès	1800		56% 70% (pic estival)
Saint Pardoux et Vielvic				
Sagelat				
Saint Germain de Belvès	Bourg	130	30	23%
	Olivarie	21	pas de données	pas de données

* Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO5/jour en entrée station.

endroits pour les années à venir. Les secteurs encore à desservir sont : route de Mouzens, Le Naud (20 habitations soit 40 EH), rue de la Gravette et Croix du Rat.

Siorac en Périgord

On observe la présence d'eaux claires dans le réseau en cas d'épisodes pluvieux prolongés. La station située en zone inondable commence à présenter des signes de vétusté (1991) et semble atteindre ses limites de traitement.

Pays de Belvès, Saint Pardoux et Vielvic, Sagelat, Monplaisant

La station fonctionne très bien et présente une excellente qualité d'eaux traitées. Des travaux de réhabilitation de réseaux ont été réalisés en plusieurs tranches afin de réduire les entrées d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées.

Saint Germain de Belvès

- Bourg : le réseau ne présente pas d'eaux claires et la station fonctionne bien ;
- l'Olivarie : 11 sur 12 abonnés sont raccordés. De la place a été réservée pour une seconde file de traitement sur la station en cas d'augmentation de l'activité du golf. La station fonctionne bien.

En conclusion, dans l'ensemble les systèmes d'assainissement collectif fonctionnent et sont entretenus correctement.

Par ailleurs, l'étude de l'ATD constate « un manque notable de connaissance du patrimoine en matière d'eaux pluviales sur les communes. Seul Saint-Cyprien a réalisé un schéma pluvial en parallèle de l'étude diagnostique de son système d'assainissement collectif, les deux problématiques étant liées du fait de la présence de réseaux unitaires ».

Depuis, un diagnostic est en cours à Pays-de-Belvet et Siorac-en-Périgord.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC a contrôlé plus des 90% des installations d'assainissement autonome : sur les 3653 installations, 1045 sont conformes ; mais sur les 2608 non conformes, 613 posent vraiment problème avec rejet éventuel.

Les progrès techniques récents rendent possible l'assainissement partout, cependant sur certains secteurs les installations sont compliquées du fait de la nature argileuse du sol qui l'hiver stocke l'eau qui ne s'écoule pas : c'est vrai particulièrement à Berbiguières, entre la Mothe et Lasserre où des grosses difficultés sont apparues sur certaines des constructions les plus récentes ; c'est vrai également à Lanceplaine à Coux et Bigaroque - Mouzens, où par ailleurs un projet de construction de station est bloqué du fait de la rétention du terrain par ses propriétaires ; c'est vrai également à Bigaroque où la présence de rochers et l'exiguïté du village complique les travaux ; c'est vrai enfin en général partout où le rocher est présent. L'expérience et l'expertise des technicien(ne)s est, à ce propos, précieuse puis qu'elle apporte la connaissance précise des sols - par exemple, sur certains secteurs de Meyrals, les rochers sont nombreux.

Par ailleurs, d'autres secteurs réclament une vigilance particulière en la matière : à Cladech et Allas, sur les parcelles proches des anciennes mines ; et dans l'ensemble, tous les coteaux calcaire aux sols durs.

Depuis 2019 le nombre de réhabilitations de systèmes d'assainissement autonomes est supérieur au nombre de permis de construire.

LE SDAGE ET L'ASSAINISSEMENT

L'orientation B du SDAGE Adour Garonne 2016-2021 vise à réduire les pollutions, en agissant sur les rejets en macropolluants et micropolluants. Pour cela il convient de (p.121 du SDAGE) :

- fiabiliser les performances des réseaux d'assainissement et des ouvrages d'épuration des collectivités et des entreprises, par temps sec et temps de pluie en tenant compte d'une variabilité climatique accrue ;
- réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale. Les collectivités territoriales doivent donc mettre à jour leurs zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales et mettre en œuvre les programmes de travaux nécessaires à la gestion

des eaux usées et à la gestion préventive à la source des eaux de pluie ;

- développer l'assainissement non collectif là où il est souhaitable et possible.

LE SCoT ET L'ASSAINISSEMENT

Le Porter à Connaissance de l'Etat dans le cadre de l'élaboration du SCoT rappelle que : «[...] les systèmes d'assainissement doivent être dimensionnés, conçus réhabilités et exploités comme des ensembles techniquement cohérents. La circulaire du 8 décembre 2006 relative à la mise en conformité de la collecte et du traitement des eaux usées demande aux services de l'état *de veiller à ce que l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs ne puisse intervenir alors que la collecte et le traitement des eaux usées qui en seraient issues ne pourraient pas être effectués dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur [...]*.